

# Traget Laval

Transfert, gestion et établissement en agriculture

En collaboration avec



## **Transfert de ferme et établissement en agriculture :**

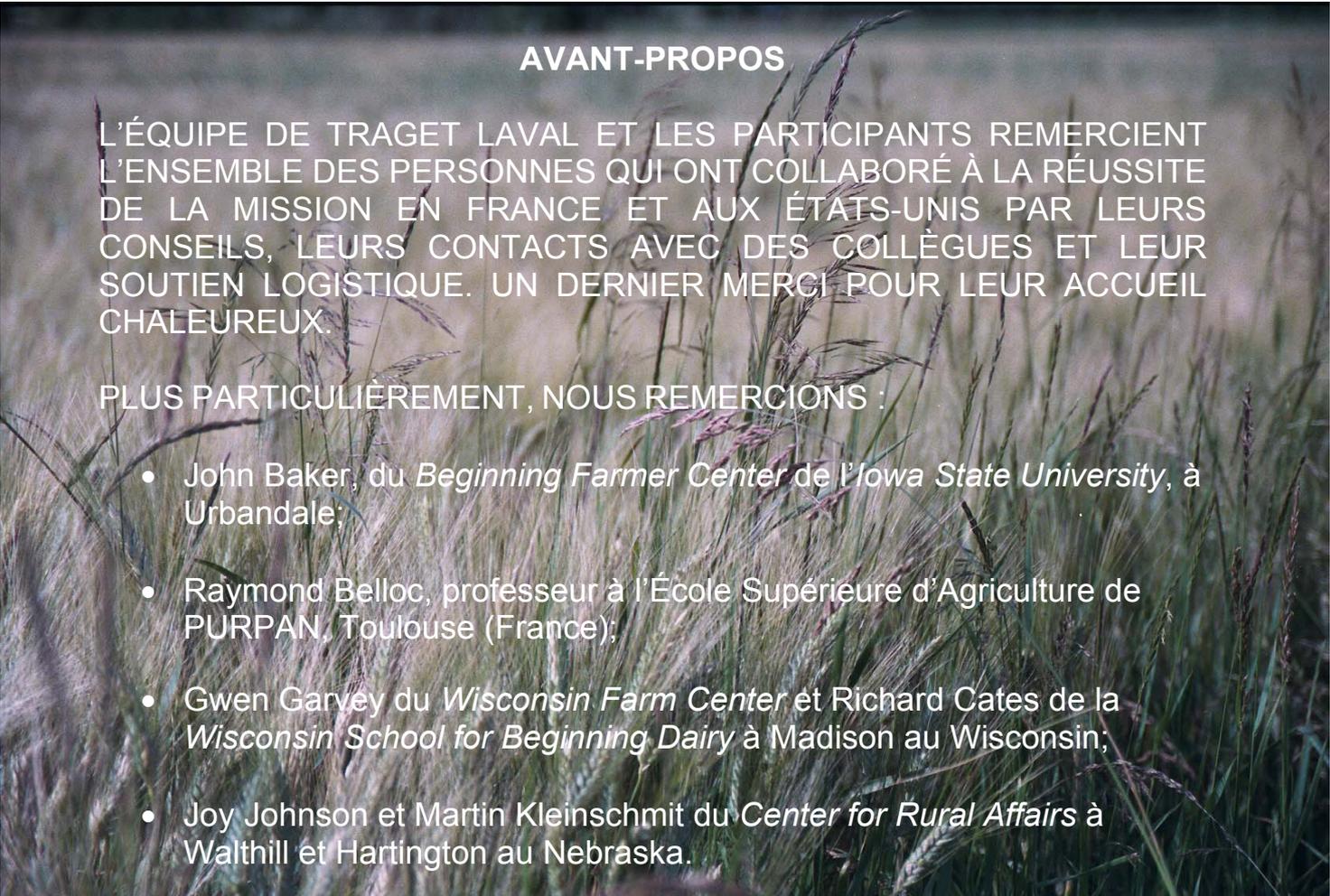


## **Mission France et États-Unis**



Elizabeth Ouellet

Avec la collaboration des participants à la mission  
2002



## AVANT-PROPOS

L'ÉQUIPE DE TRAGET LAVAL ET LES PARTICIPANTS REMERCIENT L'ENSEMBLE DES PERSONNES QUI ONT COLLABORÉ À LA RÉUSSITE DE LA MISSION EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS PAR LEURS CONSEILS, LEURS CONTACTS AVEC DES COLLÈGUES ET LEUR SOUTIEN LOGISTIQUE. UN DERNIER MERCI POUR LEUR ACCUEIL CHALEUREUX.

PLUS PARTICULIÈREMENT, NOUS REMERCIONS :

- John Baker, du *Beginning Farmer Center* de l'*Iowa State University*, à Urbandale;
- Raymond Belloc, professeur à l'École Supérieure d'Agriculture de PURPAN, Toulouse (France);
- Gwen Garvey du *Wisconsin Farm Center* et Richard Cates de la *Wisconsin School for Beginning Dairy* à Madison au Wisconsin;
- Joy Johnson et Martin Kleinschmit du *Center for Rural Affairs* à Walthill et Hartington au Nebraska.

### **Pour nous rejoindre :**

Traget Laval, Transfert, gestion et établissement en agriculture  
Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation  
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation  
Université Laval, (Québec) Canada G1K 7P4  
Téléphone : 418-656-2131 poste 2395  
Télécopie : 418-656-7821  
Courriel : [traget@traget.ulaval.ca](mailto:traget@traget.ulaval.ca)  
<http://www.traget.ulaval.ca>

Toutes les photographies incluses dans ce document ont été prises lors de la mission et sont la propriété de Traget Laval.

© Traget Laval, Université Laval, 2002.

## INTRODUCTION

### 1 - CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de la Politique d'intégration des jeunes en agriculture (PIJA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), un projet de mission d'étude sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture a été réalisé en 2002. Ce projet avait deux volets : l'un aux États-Unis (mai 2002) et l'autre, en France (juin 2002).



Cette mission visait essentiellement à connaître et comprendre les problématiques de la relève et du transfert de ferme hors du Québec, à connaître et comprendre les réponses du milieu à ces problématiques et à adapter l'information recueillie au contexte québécois.

### 2 - LIEUX DE LA MISSION ET LOGISTIQUE



Les types d'organisations visitées diffèrent selon les deux pays. En France, compte tenu de la structuration des aides découlant de la politique en matière de transfert de ferme et d'installation, nous avons choisi d'examiner la situation dans une région donnée en rapport avec les aides. Ainsi, nous avons rencontré les responsables des principaux organismes chargés d'appliquer la politique à différents niveaux de la région Midi-Pyrénées : CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), Chambre d'agriculture, CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs), CDJA (Centre

Départemental des Jeunes Agriculteurs), Crédit Agricole et un bureau de services conseils en questions juridiques et fiscales. La plupart des représentants ont été rencontrés à Toulouse et dans la région. Nous avons aussi rencontré de jeunes agriculteurs<sup>1</sup> dans les organisations et à l'occasion de visites de leur installation dans deux régions agricoles, le Lauragais et le Gers. Certains intervenants ont été rencontrés à l'École supérieure de Purpan, où une salle nous avait été gracieusement prêtée avec la collaboration du professeur Raymond Belloc. L'ensemble des discussions a porté sur les aides disponibles pour les jeunes agriculteurs français dans le cadre de la politique nationale d'installation, la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), le stage 6 mois, l'accompagnement et le support des syndicats « Jeunes Agriculteurs » (JA), l'installation hors cadre familial, le répertoire à l'installation, etc.

Aux États-Unis, nous avons opté pour l'examen de trois initiatives sélectionnées dans trois États frontaliers, le Nebraska, l'Iowa et le Wisconsin. Des responsables de trois centres de ferme dont un organisme sans but lucratif, un second relevant d'un bureau d'extension de l'enseignement universitaire et le troisième, d'un ministère de l'agriculture ainsi qu'une école pour les futurs producteurs laitiers ont été rencontrés. Les thèmes suivants ont pu être discutés comme les banques de ferme, l'accompagnement, la promotion pour l'établissement dans l'agriculture durable sur de plus petites fermes, les formations traitant du relationnel dans le transfert, etc.



<sup>1</sup> De jeunes agricultrices ont aussi été rencontrées mais afin d'alléger le texte, le générique masculin sera utilisé sans discrimination.

La logistique de la mission a été réalisée par Jean-Philippe Perrier et Elizabeth Ouellet de Traget Laval. Des pochettes de documentation ont été remises à l'ensemble des participants des deux volets. Pour la partie américaine, sept représentants de divers organismes québécois (Université Laval, CREA (Centre Régional d'Établissement en Agriculture), Fédération de la Relève Agricole du Québec (FRAQ), Union des Producteurs Agricoles (UPA) et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) formaient le groupe. La partie française regroupait quatre participants (Université Laval, FRAQ et MAPAQ). La liste des participants est à l'Annexe 1.



Pour la mission en France, de gauche à droite, Gaétan Couture (MAPAQ-Québec), [Aline Dumont, enseignante en gestion à l'École supérieure d'agriculture de Purpan], Elizabeth Ouellet (Traget Laval-Université Laval), Jean-Philippe Deschênes-Gilbert (FRAQ) et Jean-Philippe Perrier (Traget Laval-Université Laval).



Pour la mission aux États-Unis, de gauche à droite, rangée avant : Diane Parent et Elizabeth Ouellet (Traget Laval-Université Laval), Lucie Gauvreau (CMÉA Montérégie Ouest) ; rangée arrière : Roger Martin (MAPAQ-Québec), Michel Garon (UPA), Jean Hogue (UPA St-Jean-Valleyfield), Jean-Philippe Deschênes-Gilbert (FRAQ).

### 3 - ORGANISATION DU RAPPORT

Notre rapport se divise en deux grandes parties : la première fait la description et la synthèse de la mission en France et la seconde, aux États-Unis. Pour la partie française, nous avons fait le découpage par organisme rencontré en fonction de leur rôle dans la gestion et l'application des aides à l'installation. Nous avons opté pour cette présentation de façon à systématiser l'information. Pour la partie américaine, nous présentons, pour chaque État visité, le contexte général de l'agriculture, du transfert et de l'établissement, puis nous enchaînons avec les organismes et aides existants. Pour chaque partie, nous présentons une synthèse compte tenu des expériences différentes observées dans les deux pays et des découpages différents. Nous apportons donc certains constats en rapport aux enjeux, aux problèmes spécifiques, à la présence d'une politique nationale ayant des répercussions différentes sur les sources d'aide et sur les conséquences sur le terrain et pour les centres de ferme, nous comparons les observations faites dans les trois lieux visités. Nous terminons avec une brève synthèse comparative.

En annexe, nous joignons une liste des participants (Annexe 1). Comme une abondante documentation nous a été gracieusement donnée par les personnes rencontrées, nous avons cru bon annexer une liste de ces documents (Annexe 2) qui seront intégrés dans l'ensemble de la documentation de Traget Laval et qui demeureront disponibles pour consultation.

Ce rapport a été rédigé par Traget Laval avec la collaboration de l'ensemble des participants. Nous tenons à signaler que le contenu sur la synthèse des observations pour chaque volet et la conclusion finale n'engagent que Traget Laval.

#### 4 - TERMINOLOGIE, SIGLES ET ACRONYMES

La terminologie pour parler de la problématique de la transmission d'une ferme diffère en France et au Québec. Par exemple, le terme « relève » n'est jamais utilisé par les Français. Ceux-ci les désignent plutôt par jeune agriculteur ou repreneur ou futur installé ou candidat lorsqu'il s'engage dans un parcours d'installation. L'établissement est appelé « installation » et les agriculteurs âgés qui songent à prendre leur retraite, des cédants. Aussi, la relève non-apparentée ou non-familiale est étudiée comme une transmission hors cadre familial (HCF). Dans le texte qui suit, les deux terminologies seront indifféremment utilisées.

Afin de faciliter la lecture, voici la liste des principaux sigles.

ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CAC	Centre d'Accueil et de Conseil
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CDOA	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CRÉA et CMÉA	Centre Régional d'Établissement en Agriculture et Centre Multiservices d'Établissement en Agriculture
CRJA	Centre Régional des Jeunes Agriculteurs
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EPI	Étude Prévisionnelle d'Installation
FIA	Fonds pour l'Installation en Agriculture
FIDIL	Fonds pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricole
FRAQ	Fédération de la Relève Agricole du Québec
FSA	<i>Farm Services Agency</i>
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
HCF	Transmission Hors Cadre Familial
JA	Jeunes Agriculteurs, anciennement CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PAC	Politique Agricole Commune
PIDIL	Programmes pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales
RDI	Répertoire Départemental à l'Installation
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SPI	Stage Préparatoire à l'Installation
UPA	Union des Producteurs Agricoles
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i>

# **Partie I : LE TRANSFERT ET L'ÉTABLISSEMENT EN FRANCE, DANS LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES ET DANS LE DÉPARTEMENT HAUTE-GARONNE**

## **1 - MISE EN CONTEXTE**

### **1.1 Politique nationale, lois et programmes**

La France s'est dotée depuis plusieurs décennies d'une politique d'accompagnement et d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. On compte aujourd'hui 663 000 entreprises agricoles en France et il y aurait eu à date, 12 000 installations aidées par année. Même si, à prime abord, les installations se comptent en moins grand nombre dans les dernières années avec une diminution de 50 % en 10 ans, le CNASEA considère malgré tout avec optimisme les résultats des aides et ce, grâce aux diverses politiques publiques. Vers 1995, il y a eu une installation pour quatre départs et en 2000, une installation pour deux ainsi qu'une progression constante des installations hors cadre familial qui atteint 30 %. Enfin, un tiers des installations réalisées le sont sans aide.

Voici quelques jalons qui permettent de comprendre la présence d'un grand nombre d'aides, de programmes et de mesures visant à aider l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Dans les années 1960, l'État mettait en place un premier dispositif pour l'installation qui consistait en un prêt pour jeunes agriculteurs mais c'est plus particulièrement en 1976, que la subvention Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) a été généralisée à l'ensemble du pays après avoir été instaurée dans certaines régions plus défavorisées en 1973. On cherchait ainsi à rajeunir l'agriculture et à agrandir les exploitations. Dans les années 1980, on a assisté à divers changements dans l'agriculture dont l'entrée des quotas laitiers (1984), le gel des terres et la limitation de la production de viande. En 1985, l'Europe s'implique dans le dispositif d'aide à l'installation et on assiste à une profonde réforme de la DJA en 1988. Certaines exigences seront renforcées. On exigera entre autres, un niveau de formation plus élevé, un stage de 6 mois à l'extérieur de l'exploitation parentale et des résultats positifs pour l'obtention d'un deuxième versement. Aussi, on donnera accès à l'aide pour le conjoint. Puis, est arrivée la Politique agricole commune (PAC) en 1992.

D'un système fondé essentiellement sur les prix, on est passé à un soutien du revenu des exploitants par les prix et des aides directes avec :

- une diminution importante des prix de soutien, notamment dans le secteur céréalier et dans une moindre mesure dans le secteur des produits animaux ;
- Le versement d'aides directes, compensant la baisse des prix ;
- L'obligation de mise en jachère des terres pour bénéficier des aides compensatoires.

La réforme de 1992 a été complétée par des mesures structurelles dites « mesures d'accompagnement » : encouragement par des primes à la protection de l'environnement, aides au boisement pour une utilisation alternative de terres agricoles et un développement des activités forestières dans les exploitations agricoles, préretraite avec un régime facultatif à 55 ans (« Les aides à l'agriculture, Inventaire, description, conditions d'attribution », novembre 2000).

À partir de 1992, on a constaté une forte baisse du nombre de DJA. Les Jeunes Agriculteurs ont négocié avec l'État une Charte nationale pour l'installation qui a été signée en 1995. Cette Charte nationale à l'installation a été instituée afin de créer des mesures incitatives suite à la forte chute du nombre

d'installations. Elle visait entre autres, une installation pour chaque départ de l'agriculture. Les Programmes pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) ont donc été mis en place pour réaliser les orientations de la Charte. Les programmes sont financés à partir du Fonds pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (FIDIL). Les programmes peuvent être appliqués à une échelle nationale ou locale et ils touchent presque exclusivement les jeunes agriculteurs et les cédants impliqués dans les installations hors cadre familial.

Un des programmes qui a suivi est la mise en place des répertoires départementaux pour l'installation (RDI) sur l'ensemble du territoire. Puis, d'autres actions ont été prises comme les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), certains touchant la transmission et l'installation progressive. D'autres aides, variables selon les régions et les départements, se sont instaurées comme l'accompagnement à l'installation. Enfin, des programmes européens (LEADER, par exemple) ont aussi développé des dispositifs d'accompagnement à l'installation. La plupart des mesures actuelles sont cofinancées par l'Union européenne (dont la préretraite agricole).

## **1.2. L'installation et la transmission des exploitations agricoles**

Des éléments nouveaux se profilent qui peuvent expliquer une certaine stagnation des installations comme l'apparition de la loi des 35 heures dans le monde du travail et une certaine reprise de l'emploi qui entre en compétition avec l'idée de s'installer ainsi qu'une démographie caractérisée par une diminution du nombre d'enfants dans les familles agricoles. Les jeunes agriculteurs sont réticents face aux complexités administratives, aux nombreux contrôles, au remboursement des aides en cas d'échec, à l'isolement, aux problèmes environnementaux qui deviennent une contrainte dans leurs pratiques, aux exigences liées à la mise aux normes qui exigent des investissements coûteux et peu visibles. Certains ont de la difficulté à trouver une terre à acheter ou à louer.

On constate que de plus en plus d'installations non aidées sont des personnes de 40 ans et plus et que la proportion des installations hors cadre familial est à la hausse. On compte encore peu de femmes qui s'installent, soit 20 % des DJA, même si elles sont aussi nombreuses à être présentes dans les formations. Elles optent plutôt pour certains types de production comme les cultures maraîchères, le gavage des oies et des canards, l'élevage des chèvres ainsi que la transformation; les hommes sont souvent dans les productions traditionnelles (grandes cultures, élevage, bovins). Elles ont aussi un statut de conjointe collaboratrice qui n'est pas toujours évident et qui est souvent utilisé en fonction de la fiscalité et des aides.

Comme dernière tendance, on observe que 50 % des installations se font par transmission progressive où on prévoit un montage comme la formation d'un GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ou d'une EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée). C'est plus facile dans le cadre sociétaire de racheter à son père ses parts du capital, le fils obtient un prêt bonifié pour jeunes agriculteurs, peut faire un second emprunt, peut transférer le GAEC en EARL pour conserver son capital, etc. Près de la moitié des installations réalisées le sont sous la formule de société.

Dans l'installation, plusieurs formules peuvent être utilisées pour définir un statut légal à la nouvelle entreprise comme le GAEC où tous les membres sont exploitants. Cette formule est souvent utilisée dans les entreprises familiales, entre les générations. L'EARL est une société où l'on peut avoir ou non des associés exploitants, où l'agriculteur détient au moins 50 % plus 1 des parts. Donc, deux jeunes peuvent former une société tout en conservant un sociétaire non agricole. Toutefois, une des distinctions importantes vient du fait que le foncier ne fait pas partie du bilan des sociétés ; seulement le capital productif y est inscrit. Cette particularité nécessite soit une hypothèque ou une caution sur le foncier qui constitue une contrainte dans des situations hors cadre familial. Enfin, il y a la SCEA, une société civile d'exploitation agricole.

Selon un conseiller du Crédit Agricole, lors d'une installation, la viabilité financière est fonction de la production et de l'origine de la personne. Dans les cas de reprise de la ferme, trois ans s'avèrent suffisants pour mesurer cette viabilité dans les productions classiques (céréales, élevage) mais il faut plutôt compter cinq ans dans les autres productions (vigne, pommiers, horticulture, fleurs, etc.).

La presque totalité des transferts (95 %) se fait dans le cadre familial. Les façons de transférer présentent diverses problématiques. Il y a un problème de capitalisation parce que la terre est intransmissible du fait qu'elle est trop chère. Les besoins augmentent et exigent plus de moyens pour assurer la retraite au cédant. D'autre part, les agriculteurs ont un attachement à la terre, au patrimoine. La location de la terre peut se présenter comme une solution intéressante qui comporte des conséquences légales pour les cédants<sup>2</sup>. Une autre formule plus courante, le commodat est un pseudo bail annuel qui se limite au paiement des taxes foncières avec un renouvellement à chaque année. Une formule intéressante est celle de la vente de l'usufruit qui s'entend comme une vente temporaire, mais elle est peu utilisée, soit par méconnaissance, soit par réticence des notaires à la proposer. Cette formule peut poser des problèmes de succession en cas de décès du nu-proprétaire avant la fin du contrat.

Plusieurs formules juridiques existent pour la succession, chacune comportant ses avantages et inconvénients sur le plan fiscal. Sans entrer dans les détails, on constate que la donation permet de limiter les droits de succession<sup>3</sup> et de faire en sorte que les améliorations soient faites sans avoir à les repayer. Dans le cas de la vente de l'usufruit, cette formule permet de conserver la nu-proprété et de réduire le coût de la transaction. Elle peut s'avérer intéressante pour sauter une génération - transférer aux petits-enfants - et pour que la vente soit payée en une seule fois.

### **1.3. Cheminement de l'établissement et aides disponibles**

Plusieurs aides et programmes accessibles à tout jeune agriculteur qui veut s'établir et qui répond aux normes prédéfinies, ont été mises en place pour répondre aux orientations des diverses politiques nationales. Les aides publiques nationales sont la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et le prêt bonifié à moyen terme spécial d'installation (MTS-JA). Elles donnent droit à un statut particulier et privilégié, le statut jeune agriculteur ou « statut J.A. ».

Il existe également diverses aides sociales et fiscales comme la prise en charge dégressive des cotisations sociales, un abattement de 50 % durant 5 ans de l'impôt sur le revenu, une réduction des droits d'enregistrement en cas d'achat foncier, des aides à la constitution de l'Étude Prévisionnelle de l'Installation (ÉPI), une prise en charge dégressive des assurances, etc. Des aides locales, comme celles venant du conseil général peuvent aussi être disponibles pour les personnes qui ne peuvent se qualifier à la DJA ou qui ne veulent pas s'astreindre aux engagements liés à l'octroi des aides. Les jeunes qui désirent s'installer mais qui n'ont pas de ferme à reprendre ont aussi accès à une banque de fermes, le répertoire à l'installation.

Pour accéder aux aides, il y a un parcours bien balisé nécessitant de la formation, deux stages différents, l'élaboration d'un projet, l'analyse du projet et les approbations par les diverses instances impliquées dans le processus. De façon concrète, en voici les étapes. À la fin des études, lorsqu'il y a prise de décision de s'installer, il y a une recherche d'informations ; puis, réalisation du stage 6 mois et du stage préparatoire à l'installation (SPI) d'une durée de 40 heures; par la suite, le choix du statut juridique peut nécessiter un projet de statuts dans le cas d'une installation sociétaire, ainsi que des enregistrements (déclaration d'installation et enregistrement à la Commission des Structures). Suivront les étapes de réalisation de l'Étude Prévisionnelle d'Installation (EPI), de l'analyse de l'EPI par la banque, de la transmission du dossier à l'ADASEA, de l'avis de la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) et, en dernière instance, de la décision du Préfet.

---

<sup>2</sup> Dans la location ou le bail de « fermage », les obligations juridiques font en sorte que le propriétaire n'est pas incité à recourir à cette formule compte tenu des obligations sous-jacentes (durée minimale de 9 ans, renouvelable tacitement, avec une durée pouvant aller jusqu'à 18 ans) ou pour la carrière (jusqu'à l'âge de 60 ans). Par contre, certains avantages par rapport à des exonérations sur les droits de succession constituent un incitatif pour le propriétaire de louer sa terre.

<sup>3</sup> À noter que la transmission du capital est taxée en France.

Voici une brève présentation des aides publiques nationales ainsi que de quelques mesures faisant partie du parcours d'une installation.

### **1.3.1. Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**

Un jeune agriculteur peut obtenir une aide en capital pour une première installation, appelée communément DJA, dans la mesure où il est âgé entre 18 et 40 ans et qu'il satisfait à des normes minimales en matière de capacités professionnelles, soit avoir complété l'équivalent d'un bac professionnel ou un brevet de technicien agricole (BTA) et avoir terminé un stage de six mois hors de l'exploitation familiale. Ce stage doit être effectué sur une ferme à au moins 50 km de la ferme familiale. Un stage, le SPI est aussi exigé dans l'année qui précède l'installation.

Cette subvention permet d'assurer un revenu pour les trois premières années de fonctionnement. À ce titre, elle se veut un apport à la trésorerie. Elle est versée en deux parties : premier versement de 70 % du montant total dans les trois premiers mois après la réalisation effective de l'installation et le second montant de 30 %, au plus tôt trois ans après l'installation, après examen comptable qui démontre la rentabilité et la viabilité de l'exploitation et si son revenu se situe entre 60 % et 40 % du revenu de référence national. Le montant de la DJA varie selon le projet et la zone d'installation (zone de montagne, défavorisée ou autre). L'installation doit permettre de tirer un revenu agricole d'un certain montant.

Selon les chiffres de janvier 2002, les montants alloués varient pour un exploitant individuel de 8 000 à 35 900 euros (de 12 290 \$ à 55 140 \$ CA), selon la zone d'installation (de plaine, défavorisée ou de montagne). Un chef d'exploitation localisé en zone défavorisée, dont le conjoint travaille sur l'exploitation, peut recevoir une aide variant entre 10 300 et 32 600 euros (de 15 820 \$ à 50 075 \$ CA) et 52 400 euros maximum (80 490 \$ CA) peuvent être obtenus en zone de montagne.

L'aide comporte des engagements dans l'immédiat pour l'obtention des sommes comme la réalisation du stage 6 mois et, à plus long terme, comme la nécessité de demeurer agriculteur pendant 10 ans, de tenir une comptabilité de gestion et de se conformer à la réglementation de la protection de l'environnement. Une étude après 10 ans de fonctionnement de la DJA montre que 95 % des bénéficiaires étaient toujours exploitants à temps plein, ce qui donne un très bon taux de réussite. Toutefois, la DJA est plus facile à obtenir dans le cadre familial que dans la relève non familiale.

### **1.3.2. Prêt bonifié à moyen terme spécial d'installation (MTS-JA)**

Ce prêt concerne le financement des investissements d'installation que ce soit lors d'une reprise ou de la création d'une entreprise agricole. Ce peut être pour la reprise du capital d'exploitation, mobilier et immobilier, pour l'acquisition de foncier et les dépenses de mise en état et pour des besoins en fonds de roulement. Il fait partie des prêts bonifiés qui doivent être examinés par la CDOA et agréés par le Préfet. Les prêts bonifiés sont consentis à des taux inférieurs aux taux du marché et sont garantis par l'État qui prend en charge la « bonification », avec une participation de l'Union européenne, dans les trois premières années de fonctionnement. Ces derniers fixent la réglementation des prêts et les critères d'attribution. Les conditions varient aussi selon la zone. Les taux sont de 3,5 % en zone de plaine et de 2 % dans les autres zones, avec des durées maximales respectives de 12 et 15 ans. Les mêmes conditions et engagements que pour la DJA s'appliquent.

On compte deux autres prêts de la même catégorie et pouvant être accessibles pour une installation : le prêt spécial de modernisation (PSM) qui finance les plans d'amélioration matérielle des exploitations et le prêt à moyen terme spécial pour les CUMA<sup>4</sup>, le MTS/CUMA. Ces prêts exigent aussi de présenter un prévisionnel équivalent à l'ÉPI.

<sup>4</sup> Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole. Ce sont des coopératives de service qui mettent à la disposition de leurs sociétaires les moyens nécessaires à leurs exploitations.

### **1.3.3. Stage 6 mois**

Le stage 6 mois est imposé à tout jeune agriculteur (né à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971) qui bénéficie de la DJA et d'un prêt MTS-JA. Il vise à justifier la capacité professionnelle des futurs exploitants en sus de leur formation de base. Bien que certains acquis professionnels ou stages scolaires puissent être reconnus, le candidat devra effectuer un minimum de deux mois de stage, sauf en cas de dérogation pour force majeure.

Ce stage diffère d'un stage scolaire. Il est plutôt considéré comme un stage d'ouverture, une démarche de tutorat. Il doit être envisagé par les protagonistes comme une relation de collègues, d'exploitant à futur exploitant. Il doit ainsi permettre au futur exploitant d'acquérir une approche globale d'une exploitation, de collaborer à l'élaboration des décisions et à la conduite de l'exploitation agricole et de renforcer la dimension professionnelle de son savoir-faire. Il comporte aussi un aspect important et essentiel, l'aspect relationnel vécu dans la famille du tuteur parce que le stagiaire travaille et habite préférentiellement sur son lieu de stage. Plus de 50 % des stagiaires demeurent sur place. Une balise de 50 km de distance au-delà de la résidence du tuteur et celle du stagiaire ou de ses parents a été fixée. Plusieurs types de stage sont offerts. Une production similaire à celle du futur exploitant et les affinités personnelles sont les deux principaux critères du choix du tuteur mais un stage dans une production différente peut aussi permettre de découvrir d'autres milieux professionnels. Les stages peuvent aussi être réalisés à l'étranger (via l'organisation SESAME<sup>5</sup>). Les futurs stagiaires ont la liberté de choisir leur maître-exploitant. Ils ont aussi la responsabilité de le contacter, le rencontrer, prendre entente et signer un contrat d'objectifs avec lui. Le tuteur ou maître-exploitant doit avoir été préalablement agréé par les instances officielles et répondre à certains critères pré-établis. Il doit suivre une charte. Un cahier de liaison est établi entre le tuteur et l'administration. Le stage fait l'objet d'une évaluation à la fin.

Le stage comporte un volet financier puisque les jeunes peuvent recevoir une bourse et une indemnité. Une bourse mensuelle de 230 euros (ou 385 euros, s'il va à l'étranger ou s'il a une personne à charge) (environ 350 \$ ou 580 \$ CA) lui est accordée. L'indemnité est versée par le maître-exploitant. Ainsi, le stagiaire agricole reçoit un montant de 385 euros par mois qui correspond à un minimum de 58 heures au taux minimum (le SMIC). De ce montant, on lui en déduit 45 (environ 65 \$ CA) pour les couvertures sociales. S'il est hébergé, le gîte peut lui être offert ou être déduit sur une base barème de 155 euros (environ 235 \$ CA) par mois. De son côté, le tuteur reçoit une indemnité mensuelle de tutorat de 155 euros par mois provenant de deux sources (l'État et le Conseil régional), ainsi qu'une assurance complémentaire.

### **1.3.4. Stage 40 heures ou stage de préparation à l'installation (SPI)**

Le SPI est un stage de formation professionnelle constituant une préparation directe à l'installation. Il est de 40 heures échelonné sur une période d'environ 2 mois. Il vise à mettre le futur installé en contact avec les partenaires, structures et organisations liées au dossier de l'installation de façon à ce qu'il réalise les étapes suivantes et l'invite à réfléchir à son projet. Un groupe d'accompagnement est ainsi formé avec différents intervenants provenant de l'ADASEA, du syndicat JA, de conseillers de l'institution bancaire, d'un centre de gestion agricole et au besoin, d'experts juridiques, fiscaux, etc. Le stage comporte aussi le montage d'un dossier, l'étude prévisionnelle à l'installation (ÉPI) qui sera présenté au CDOA et le comité rencontre le futur installé avec son dossier. Ce stage n'est pas rémunéré et il peut être effectué partout mais il est recommandé de le réaliser le plus près possible du lieu de l'installation.

### **1.3.5. Stage 3 jours**

Après 3 ans de fonctionnement, un stage doit aussi se faire mais il ne semble pas dispensé partout, ni réalisé aussi systématiquement. Il consiste à réunir l'ensemble des intervenants afin de faire le bilan de la situation économique. Cependant, il semble difficile de réunir l'ensemble des personnes étant intervenues dans le dossier.

<sup>5</sup> Service des Echanges et des Stages Agricoles dans le Monde.

### **1.3.6. Contrat territorial d'exploitation (CTE)**

Constituant l'un des volets essentiels de la nouvelle Loi d'orientation agricole (juillet 1999), le CTE est un outil qui vise à aider les agriculteurs dans la mise en œuvre d'un système de production utile à la société, mais dont les résultats ne sont pas tous rémunérés sur le marché, ce qui commande une compensation monétaire de la société. Ainsi, le CTE se veut un véritable contrat entre l'État et l'agriculteur. Il comporte nécessairement un volet socio-économique ainsi qu'un volet territorial et environnemental. La Loi avait deux objectifs pour le CTE : reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculteur et fournir une aide à la création de valeur ajoutée aux exploitations agricoles. On visait à produire une alimentation diversifiée et de qualité, à maintenir le monde rural vivant et à protéger l'environnement et les paysages. Les CTE peuvent prendre de multiples formes en s'adaptant soit à une filière agricole (lait, bovins, porcs, etc.), soit à un produit du terroir (vin, fromage, etc.), soit encore à un label (par exemple les produits d'appellation contrôlée). Ils donnent une aide financière aux agriculteurs qui veulent procéder à des adaptations et des investissements qui apporteront une valeur ajoutée. Les CTE peuvent aussi se moduler en fonction du cycle de la ferme et des besoins liés à la transmission de cette dernière. Il en existe trois types qui ont particulièrement trait à l'installation : le CTE-installation progressive, le CTE-installation tardive et le CTE-transmission. Ils peuvent être élaborés soit à partir d'un projet individuel, soit à partir d'un projet collectif. Selon le ministère de l'Agriculture, en mai 2002, presque 25 000 contrats d'exploitation avaient été signés en agriculture.

### **1.3.7. Aides locales (régionales ou départementales)**

Au niveau des conseils régionaux, des aides peuvent être offertes pour favoriser l'installation de jeunes ne répondant pas au profil « jeune agriculteur ». Ces aides varient selon les régions. Par exemple, dans la région visitée, une aide du Conseil général départemental était offerte. Cette aide spécifique du département de la Haute-Garonne proposée par le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, le CDJA est en fonctionnement depuis 1993. Une prime de 6 000 euros (9 220 \$ CA) est offerte aux personnes qui ne peuvent pas recevoir ou ne veulent pas la DJA. Les conditions sont légèrement plus souples : on leur exige une moindre capacité professionnelle mais les personnes doivent présenter une EPI et faire le stage SPI.

### **1.3.8. Répertoire à l'installation**

Le répertoire à l'installation est un référentiel des transmissions sans relève ; il est organisé et animé par les ADASEA avec l'action du CNASEA et des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural<sup>6</sup> (SAFER). Ce sont des banques d'exploitations qui permettent aux agriculteurs cédants qui n'ont pas de relève ou qui, pour diverses raisons, ne veulent pas céder leur terre à leurs enfants ou cherchent des associés d'offrir leur exploitation. S'y trouvent également les candidats à la recherche d'une exploitation ou d'une association en vue d'une installation. Toutes les exploitations offertes ont fait l'objet d'une expertise avant d'être proposées. Outre le fait qu'elles puissent être achetées, ces exploitations peuvent être louées en totalité ou en partie ou les contractants peuvent réaliser une association. Les offres d'exploitation sont diffusées sur minitel et sur Internet. Chaque ADASEA gère son propre répertoire départemental et les conseillers jouent un rôle important auprès des cédants et des candidats à l'installation de façon individuelle et pour effectuer un maillage adéquat. Le Répertoire national qui regroupe l'ensemble des départements compte actuellement cinq candidats pour une exploitation.

<sup>6</sup> Les SAFER ont un rôle important qui est celui d'acheter et de prendre les terres en vue de favoriser l'agriculteur, de gérer les morcellements et d'éviter la spéculation foncière en modérant le prix de la terre. Elles ont un droit de préemption et le notaire est obligé de notifier les transactions enregistrées.

#### **1.4. Les aides aux cédants pour la transmission de leur exploitation**

Comme mentionné précédemment, les agriculteurs cédants ont recours au répertoire d'installation de l'ADASEA de leur département pour inscrire leur ferme et trouver un successeur. D'autres aides ou mesures sont offertes aux cédants. Les principales actuellement appliquées sont le CTE-Transmission, l'Aide à la Transmission des Exploitations (ATE), la préretraite agricole et les programmes PIDIL. Tous ces dispositifs visent principalement à faciliter la transmission en dehors du cadre familial. Des restrictions d'application peuvent s'appliquer ainsi que des règles propres à chacune. Le cumul des aides n'est pas toujours possible.

##### **1.4.1. CTE- Transmission**

Cette mesure permet d'élaborer une transmission du fonds dans un délai de 5 ans et à maintenir la valeur de l'actif de façon à contribuer à transmettre une exploitation viable à un jeune bénéficiaire des aides à l'installation. La transmission peut se faire dans un cadre familial ou non. Pour y avoir droit, l'agriculteur doit, dans un premier temps, s'inscrire au répertoire et respecter les conditions relatives aux CTE. D'autres engagements spécifiques concernent la transmission hors cadre familial comme l'inscription au répertoire départemental, le parrainage d'un jeune sur l'exploitation, une indemnité de tutorat et d'autres mesures existant dans les PIDIL au niveau départemental ou régional.

##### **1.4.2. Aide à la Transmission des Exploitations (ATE)**

Ce dispositif créé en 1996 vise à inciter les exploitants n'ayant pas de relève familiale à transmettre leur entreprise. L'agriculteur âgé entre 56 et 64 ans, qui transmet en totalité ou en partie son exploitation à un ou plusieurs jeunes bénéficiaires des aides d'installation (DJA, prêts MTS-JA), se voit octroyer une somme d'argent sous réserve de répondre à certaines conditions et ne pas être déjà en préretraite ou à la retraite agricole. L'ATE est présentée comme une aide en complément des dispositifs CTE-Transmission.

##### **1.4.3. Préretraite agricole**

La préretraite agricole est disponible aux agriculteurs d'au moins 55 ans qui désirent cesser leur activité avant 60 ans soit parce qu'ils rencontrent des problèmes de santé ou des difficultés économiques. Cette préretraite leur permet de percevoir une allocation versée en quatre versements jusqu'à leur retraite. Dans l'année qui suit la demande, l'agriculteur doit cesser son activité et transférer son exploitation. Ce transfert doit se faire en priorité à un repreneur qui en est à sa première installation. L'agriculteur peut toutefois exercer une activité professionnelle non agricole.

##### **1.4.4. Programmes pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL)**

Enfin, dans le cadre de la Charte à l'installation, les PIDIL qui sont d'application nationale, prévoient des mesures qui concernent directement les cédants. Elles consistent en un encouragement des cédants à leur inscription au répertoire. L'aide est alors versée lorsque le jeune agriculteur s'installe effectivement. Une aide peut aussi être versée au cédant qui accepte de parrainer un jeune stagiaire afin de favoriser la reprise hors cadre familial dans une phase transitoire d'un maximum de 12 mois.

#### **1.5. Description générale des organismes**

Divers organismes sont impliqués dans le parcours de l'installation et de la transmission. Ce sont, en général, des ressources structurées et institutionnalisées qui s'occupent à divers niveaux des mêmes dispositifs. Ce peut être autant de l'évaluation, de la recherche, de l'accompagnement des jeunes agriculteurs ou de cédants, du suivi des dispositifs ou du suivi des dossiers d'installation. Les principaux

organismes sont les CNASEA, les ADASEA, les Chambres d'Agriculture et les Centre d'Accueil et de Conseil (CAC). Les syndicats regroupant les jeunes agriculteurs sont aussi très actifs à tous les niveaux tant pour faire des propositions de politiques et programmes que pour faire de l'animation en milieu rural et être présents lors des accompagnements d'installation. Aussi, à cette étape, on retrouve d'autres intervenants liés au dossier d'installation comme des représentants des Centres de gestion agricole pour la comptabilité et la fiscalité ainsi que des institutions bancaires. Il peut aussi y avoir des personnes expertes dans les aspects juridiques.

Étant donné que les dossiers traités sont intimement liés, il est parfois difficile de saisir la frontière des responsabilités des uns par rapport aux autres. Il en est ainsi des stages qui relèvent soit des ADASEA, soit des Chambres d'Agriculture et les Centres d'Accueil et de Conseil (CAC). Voici un bref résumé de leur rôle et du niveau de leurs interventions.

#### **1.5.1. CNASEA - Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles**

Le CNASEA est un établissement public qui relève du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ainsi que du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Implanté dans chaque région administrative, le CNASEA est chargé de la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi. Il touche le transfert et l'établissement à différents niveaux. Il intervient notamment dans la transmission des exploitations via le répertoire à l'installation, dans l'installation auprès des agriculteurs avec la DJA, dans les aides spécifiques à l'installation dans le cadre des Pdid, et les ÉPIs, dans la modernisation des exploitations (Plans d'amélioration matérielle (PAM)), dans les CTE, dans les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC comme pour la préretraite agricole, etc.

#### **1.5.2. ADASEA - Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles**

Les ADASEA sont un relais régional ; elles sont des associations qui ont passé une convention avec le CNASEA pour la mise en œuvre des actions agricoles à l'échelon départemental. Elles pourraient être comparées à un guichet unique pour les jeunes qui veulent entrer en agriculture et pour les exploitants plus âgés qui souhaitent sortir du métier. Elles créent un lien entre l'administration départementale et les agriculteurs sur le terrain.

Les ADASEA interviennent ainsi auprès des agriculteurs sur les dossiers des CNASEA en rapport à l'installation des jeunes agriculteurs (accueil et information, réalisation des ÉPI, suivi du dossier DJA, stages SPI et aides locales aux hors cadre familiaux, etc.), à la transmission des exploitations (gestion du réseau départemental à l'installation, des ATE, repérage d'exploitations sans successeur et sensibilisation des cédants, etc.), à la cessation d'activité des agriculteurs (aide à la réinsertion, préretraite agricole, etc.), à l'aide aux agriculteurs en difficulté ainsi que dans la formation et les stages. Ces organismes départementaux forment un réseau national qui permet un échange des offres d'exploitation et des candidatures de jeunes agriculteurs tout en limitant les déplacements. Aussi, les ADASEA travaillent en collaboration avec les SAFER qui sont invitées à inscrire leurs fonds agricoles sur le RDI.

#### **1.5.3. Chambre d'Agriculture et Centre d'Accueil et de Conseil**

Les Chambres d'agriculture se présentent comme les porte-parole de l'agriculture et du monde rural ; outre une mission consultative et de représentation, ces organismes publics ont une mission de « services de proximité » ; entre autres, dans leur domaine d'intervention de qualification et de formation des agriculteurs, ils sont appelés à gérer et superviser les stages 6 mois par le biais d'un organisme de formation, le Centre d'accueil et de conseil (CAC). Les jeunes agriculteurs consultent les responsables du CAC et sont aidés tant pour de l'information, la recherche d'un maître exploitant agréé, l'établissement

d'un contrat d'objectifs, le suivi et l'évaluation du stage. Ces centres sont administrés par les responsables du secteur formation de la Chambre d'agriculture des départements. Un fichier contenant les noms des maîtres exploitants agréés est tenu à jour.

#### **1.5.4. Jeunes Agriculteurs (JA, CNJA, CRJA ET CDJA)**

Les syndicats regroupant les jeunes exploitants agricoles âgés de 18-35 ans ont leurs représentants aux instances européennes, nationales, régionales, départementales et cantonales. Leur regroupement porte aujourd'hui le nom de Jeunes Agriculteurs (JA). Auparavant, on les identifiait selon les instances, sous le nom de Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), de Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) et de Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA). Les JA sont affiliés sur une base volontaire à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

Le CNJA est l'équivalent de la FRAQ de par son rôle et son membership. Les activités du CNJA portent surtout sur la défense des intérêts des jeunes agriculteurs, la proposition d'idées novatrices, la promotion d'une image positive du métier, l'animation du milieu rural.

Les CDJA ont comme dossier majeur, l'accompagnement des jeunes en cours d'installation et de ceux récemment installés en collaboration avec les ADASEA. Ils portent tous les dossiers relatifs aux jeunes agriculteurs et favorisent la transmission des exploitations.

#### **1.5.5. Place des institutions bancaires**

Les prêts bonifiés et autres financements agricoles développés par l'État sont distribués par les banques habilitées au niveau national. En 2001, il y avait : les Banques Populaires, la BNP, le Crédit Agricole, le Crédit Lyonnais et le Crédit Mutuel. Ces dernières participent généralement à la mise en œuvre des Chartes locales d'installation.

#### **1.5.6. Centres de gestion agréés agricole**

Les centres de gestion agréés agricoles sont des associations qui offrent aux exploitants agricoles, moyennant une cotisation annuelle, des services liés aux aspects financiers, comptables et fiscaux. Des services de gestion sur la situation économique et financière de l'entreprise, de formation sur les nouvelles mesures fiscales ou des méthodes de comptabilité et de gestion d'entreprise, de tenue de la comptabilité des entreprises et de la préparation des rapports d'impôt sont dispensés. Ce sont des organismes présents dans tous les départements, qui font partie des intervenants dans les dossiers d'accompagnement des ADASEA. Les membres des centres de gestion peuvent bénéficier de certains avantages fiscaux comme un abattement de 20 % sur le bénéfice fiscal, une déduction plus importante du salaire versé au conjoint et une réduction de l'impôt sur le revenu.

## 2 – OBSERVATIONS DANS LA REGION MIDI-PYRENEES ET DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

### 2.1. Description du contexte agricole dans la région et le département

La région Midi-Pyrénées regroupe une population de 2 millions et demi d'habitants. Elle est composée de 8 départements, 285 cantons et 3 020 communes. L'espace rural occupe 83 % du territoire et compte 1 million d'habitants. La région est dépendante des aides directes depuis 1993 et elle est la 5<sup>e</sup> région aidée dans l'ensemble de la France. Les principales productions concernées sont le vin, la viande, les céréales et oléagineux.



Le département de la Haute-Garonne compte 1 million d'habitants et est un des 8 départements de la région. Il couvre 390 000 hectares de surface agricole utile (SAU) formée de 7 petites régions naturelles variant de 3 200 à 100 mètres d'altitude et présentant une variété de productions : céréalières irriguées ou non, maraîcher, horticulture, polyculture-élevage extensive, polyculture élevage irriguée, élevage avec prairies naturelles, zones d'estive (transhumance), viticulture et arboriculture. Dans les années 2000, on compte 7 500 exploitants à titre principal, 8 800 actifs familiaux et 1 400 salariés (équivalent temps plein). La

surface moyenne d'une exploitation est de 46 hectares et les plus de 100 hectares cultivent 40 % de la surface agricole utile.

Une diminution du nombre d'exploitations de 40 % a été constatée en 15 ans. En 1997, on comptait environ 4 000 exploitations pérennes<sup>7</sup>. En 2000, il y avait 8 712 exploitations agricoles, 5 270 professionnelles<sup>8</sup> et 4 083 professionnelles et pérennes.

### 2.2. Description de l'installation dans la région et le département

Selon le CNASEA, pour la région, il y aurait entre 1 200 et 1 600 installations aidées par année et, au plus fort, 1 800 en 1983. Il y a aussi des installations sans aide sur de plus petites exploitations, elles représenteraient plus du tiers des installations.

Bref portrait des installations de la région :

- la moitié des entreprises sont en propriété et l'autre en location;
- une installation sur deux en société; ce peut être en GAEC ou en EARL;
- 24 % des jeunes ayant une DJA dans la région sont des femmes pour 20 % en France;
- 25 % sont des installations aidées hors cadre familial; ce sont surtout des installations sur des petites entreprises et souvent avec des créneaux spécialisés;
- les installations sont plein temps.

Voici la répartition des dossiers d'installation par type de culture dans les Midi-Pyrénées comparativement à l'ensemble du pays. Ces statistiques nous ont été fournies par le CNASEA de Toulouse.

<sup>7</sup> Pérenne : exploitations où l'agriculteur a moins de 50 ans ou plus de 50 ans avec un successeur identifié.

<sup>8</sup> On entend par professionnelles, les exploitations dont la marge brute standard est supérieure à l'équivalent de 15 hectares et à plus de 3/4 de temps.

## 2001, répartition des dossiers d'installation

Type de culture	Midi-Pyrénées	France
Grande culture	15 %	11,5 %
Bovins lait	11,5 %	29 %
Bovins viande	24 %	15 %
Ovins, caprins	25 %	9 %
Polyculture	13 %	13 %
Porcin, volaille	6 %	5 %
Autres productions, p. ex. horticulture	8 %	18 %

L'objectif était de 1 250 installations pour la région pour l'année 2000; Mais il y a une diminution constante. En 1990, 1 400 dossiers, en 1997, 993 dossiers et en 2001, 569. Pourquoi? On invoque des raisons démographiques parce qu'il y a moins de relève, une obligation de produire davantage, d'agrandir (ainsi, le tiers des petites installations ont disparu), la mesure de préretraitte de 1992 qui a provoqué une accélération des départs qui ont été récupérés pour les agrandissements.

D'après les chiffres de la Mutualité sociale agricole fournis par les gens de la Chambre d'agriculture du département, il y a la moitié moins de départs en Haute-Garonne : de 700 par an en 1993 à 300 par an en 2001 et il y a environ 150 installations par année; le taux de renouvellement est de 43 % et on compte 1305 installations aidées entre 1989 et 2001; depuis 5 ans, une centaine d'installations aidées dont 70 DJA et 30 du Conseil général du département.



Face aux modifications sur le nombre d'aides, les intervenants rencontrés mettent en évidence certaines tendances observées comme la montée des installations hors cadre familial depuis 1989 et un âge plus variable chez les exploitants qui veulent se retirer. La relève non familiale formerait un tiers des installations aidées. Dans leur cas, on crée plus d'exploitations que l'on en reprend. Enfin, on constate de plus en plus de personnes qui refusent les aides à cause des obligations de la DJA (10 ans) et de l'aide du Conseil général (5 ans). Outre les jeunes ayant accès à la DJA et à l'Aide du Conseil général, il y a une autre partie de nouvelles installations plus difficilement



identifiables comme les reprises par les conjointes, les non aidés comme les citoyens qui achètent un lopin de terre, les fils de 45 ans qui reviennent sur la ferme, etc.

On appréhende un problème d'aménagement dans la région à cause de la ville de Toulouse qui connaît un développement constant et où les coûts d'installation des agriculteurs dans cette zone sont de plus en plus élevés. L'approche préconisée dans la région n'est pas une exploitation par filière mais plutôt dans une logique d'aménagement du territoire, de lutte contre la désertification des campagnes, de mise en

place de politiques locales d'installation dans des nouveaux créneaux, que ce soit dans le traditionnel ou dans l'innovation. Une autre tendance observée est la diversification : au lieu de tendre à l'agrandissement de surface pour obtenir un plus haut rendement, le jeune agriculteur développe deux ou trois productions et introduit des produits de qualité, produits label exigeant plus d'investissements et le respect de normes plus contraignantes mais ayant un rapport financier plus élevé. Ceci permet de contrer les problèmes de revenus instables liés à une seule production.

### 2.3. Organismes, personnes rencontrées et programme de la semaine

#### 2.3.1. CNASEA de Midi-Pyrénées, 10 juin 2002

Rencontre avec Jean-Pierre Lebègue, délégué régional région Midi-Pyrénées et certains membres de son équipe à leurs bureaux à Toulouse : Véronique Rivot qui travaille avec l'ADASEA (animation et assistance technique, aussi avec syndicats agricoles ainsi qu'au niveau de l'aide aux agriculteurs et des actions pour conforter le hors-cadre familial), Eric Breault, chef de service agricole de Toulouse, Bernard Mazières, ancien responsable de l'installation, de la DJA, des prêts bonifiés, des CTE et du stage 6 mois, et Dominique Dubes, son remplaçant.

Le CNASEA travaille avec les départements, prépare un bulletin régional, met en communication les cédants, joue un rôle politique et relationnel au niveau régional avec le syndicat jeune. Il a formé un groupe qui réfléchit sur le répertoire et ses résultats. Il fait aussi diverses actions avec la SAFER et avec les ADASEA.



#### 2.3.2. ADASEA du GERS, 13 juin 2002

Rencontre avec Yves Barbaste, responsable du dossier installation à l'ADASEA du Gers, le responsable du répertoire départemental à l'installation et plusieurs jeunes agriculteurs de la nouvelle équipe de Jeunes Agriculteurs du Gers, le président, William Villeneuve, un des vice-présidents, Francis Villemur et une des membres, Isabelle Caillavet ainsi que Marie-Hélène Dauriac du Bureau d'accueil à l'installation pour la région Midi-Pyrénées des JA, accompagnatrice des porteurs de projets. Deux autres personnes de l'ADASEA, la chargée du financement ainsi qu'une lycéenne stagiaire étaient présentes.



La photo a été prise devant une installation de ferme-auberge qui a été accompagnée par l'équipe de l'ADASEA du Gers. Outre les participants de la mission, on peut voir le couple qui a démarré la ferme ainsi que les conseillers de l'ADASEA et des Jeunes Agriculteurs.

L'ADASEA fournit de l'accompagnement aux futurs installés dans leur parcours, chapeaute la mise en place d'un groupe d'intervenants de différentes instances liées à l'installation, gère le répertoire à l'installation et met en contact les repreneurs avec les cédants et

enfin, elle offre le soutien pour produire l'ÉPI.

Le responsable du répertoire départemental à l'installation pour le Gers constate qu'il y a de plus en plus de personnes intéressées à s'établir et qu'il est cependant plus difficile de trouver une exploitation. Il dit avoir un vendeur pour cinq acheteurs. Il constate aussi qu'il est difficile d'imposer ces nouvelles personnes : l'aspect primordial passe par l'accueil de cette nouvelle personne. Une autre difficulté du répertoire vient du fait que celui-ci doit avoir fait ses preuves, ne pas s'être trompé dans les maillages précédents de façon à convaincre les futurs cédants et jeunes. Auprès des cédants se présente un premier obstacle, aborder un sujet tabou pour eux. Le conseiller dit utiliser les journées prévues sur la planification à la retraite organisées localement pour rejoindre les agriculteurs et axer sur l'aspect communicationnel avec eux. Depuis 10 ans, près de 200 à 250 personnes se sont intéressées au répertoire. Cependant, on doit convenir qu'il faut y consacrer beaucoup d'efforts pour relativement peu de résultats en termes de quantités. Le RDI du Gers a permis de réaliser environ 10 à 15 installations par année.

### 2.3.3. Chambre d'Agriculture, 12 juin 2002



Rencontre avec Jean-Louis Duquesne, responsable du service économie et Marie Louise Peres responsable du service formation accompagnés de plusieurs autres personnes impliquées dans les stages 6 mois ainsi que deux stagiaires (dont l'un avec sa conjointe), le conseiller agricole Philippe Lomi et Jean-Claude Carrié, agriculteur cédant participant de la première heure de l'initiative TESS 31.



Concernant le stage 6 mois, l'ensemble des intervenants du stage 6 mois ainsi que des stagiaires présents se sont montrés très positifs sur l'appréciation des stages. Ils ont aussi fait ressortir l'importance des bonnes relations interpersonnelles, du partage de la vie professionnelle du maître exploitant dans le cadre de la vie de la famille. Un stagiaire faisait remarquer que le stage est un bon point de départ dans la profession et que la présence d'une tierce personne dans la supervision du stage est un aspect important. Une centaine de stages ont été réalisés dans leur secteur ou ailleurs. La responsable des stages croit qu'avec 10 ans de recul, les stages sont une belle réussite. Toutefois, elle soulève le fardeau administratif que cela demande.

Le projet TESS 31 est expliqué plus loin.

### 2.3.4. Jeunes Agriculteurs, 10 juin 2002

Rencontre avec Benoît Dal, exploitant agricole et président régional CRJA de Haute-Garonne, président du CDJA pendant quatre ans et ancien secrétaire national du CNJA, président du centre de gestion et membre d'un groupe de réflexion, accompagné d'Agnès Cheze, employée par le CDJA Haute-Garonne, animatrice sur le dossier installation de l'ADASEA, dossier aspect syndical et intervention dans les lycées sur le syndicat, l'installation et le parcours.



Le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA) du département est présent avec les autres organismes qui gèrent la DJA afin de jouer un rôle d'accompagnement avant l'installation. Ce syndicat est actif auprès de ses membres et auprès des instances décisionnelles. Il bénéficie d'un financement varié<sup>9</sup> : en plus des cotisations qui ne représentent que 10 % de leur budget total (adhésion de 40 euros (environ 60 \$ CA)), 65 % des fonds provient de divers partenariats financiers, des financements tant européens que régionaux et locaux et du fait d'être agréé comme organisme de formation. Leur budget annuel actuel du Centre départemental est d'environ 150 000 euros (230 400 \$ CA).

Les responsables ont réussi à faire adopter un programme aux instances régionales pour les jeunes ne pouvant se classer à la DJA soit parce que trop âgés, soit parce que le projet n'est pas éligible, soit l'installation est jugée trop précaire, soit la DJA a des critères trop restrictifs. Les JA se donnent comme rôle, dans les dossiers installation, de continuer à chercher des compléments à ce qui existe déjà en matière d'aides et de formation comme par exemple, des programmes pour sensibiliser les cédants, pour continuer à mobiliser sur l'accès aux générations et pour susciter des projets innovants afin de faciliter l'accès au métier et favoriser des jeunes non issus du milieu agricole.

### 2.3.5. Crédit Agricole du Midi Toulousain, 11 juin 2002



Rencontre avec Patrick Jeanne, du bureau de Toulouse et de deux personnes d'une caisse régionale, le président et un conseiller au financement. Visite d'un jeune producteur financé par le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est une institution financière qui a été historiquement partenaire du milieu agricole. Même si aujourd'hui, ce secteur ne représente qu'environ 10 %, cet établissement a l'avantage de rejoindre la clientèle agricole dans toutes les régions de la France. Par le biais de ses caisses régionales, c'est une des banques accréditées pour distribuer les prêts bonifiés, les programmes de retraite aux agriculteurs et les CTE avec l'État.

Au Crédit Agricole, on offre un suivi-conseil individualisé au cours des trois premières années de l'installation ainsi qu'une gamme de prêts à des taux intéressants. On offre aussi aux jeunes une exonération totale des frais de dossiers de prêts spécifiques jeunes agriculteurs. On constate un faible taux de refus des prêts bonifiés, de l'ordre d'environ 5 %. Pour l'évaluation d'un prêt, 80 % de la cote de crédit repose sur l'analyse de la comptabilité, de la production et de l'EPI. Le taux moyen d'endettement est d'environ 20 % des emprunteurs et le taux de perte est extrêmement faible. En Haute-Garonne, le Crédit Agricole a pris en charge plus de 95 % des prêts bonifiés.

<sup>9</sup> Les sources de financement sont diverses : cotisations des JA (10%), commanditaires et publicitaires, partenariats avec des fournisseurs, partenariats avec les collectivités territoriales, fonds de formation. Globalement, 35% de financement provient d'un partenariat avec les institutions, 35% d'actions de financement réalisées dans le milieu.



Rencontre avec Michelle Viste-Nouvellon du cabinet d'avocats Henri Ferrié d'Albi sur les aspects fiscaux et juridiques de la transmission et de l'installation. Plusieurs des thèmes abordés en matière fiscale et légale lors de cette rencontre ont été abordés dans la section I puisque les caractéristiques réglementaires s'appliquent à la France et non pas à un département ou à une région en particulier.

#### 2.4. Rencontres avec des «jeunes agriculteurs»

Plusieurs jeunes de la région, nouvellement installés et ayant bénéficié d'une DJA, ont été rencontrés par le biais des personnes des différentes organisations et ce, dans deux régions agricoles, les coteaux du Gers (polyculture-élevage) et le Lauragais (céréales). Leurs exploitations ont pu être visitées. Voici très brièvement la description de leurs projets d'installation.

- Une usine de charcuterie à partir d'un élevage de porcs

Corinne Lacomme, de « La Ferme de Lacassagne » à Montadet, productrice de charcuteries à partir de la transformation de la moitié de la production porcine de ses parents; en EARL avec ses parents sous le nom EARL des Combes; vente directe à la ferme, vente itinérante et ouverture d'un petit comptoir de ventes au centre du village de Samatan ;

- La ferme-auberge « Le Prieur »;

Jeune couple installé à Semezies-Cachan ; ils ont développé le concept d'une ferme-auberge<sup>10</sup> sur la ferme du père de la jeune femme ; coexploitation en GAEC ; service effectué par l'homme et la cuisine par la femme; menu majoritairement composé de divers plats de canard élevés sur la ferme et de leurs légumes;



- Une transformation de céréales en farine, huile et pain

Une jeune productrice de céréales, maïs, tournesol et colza ; à la production s'ajoute la transformation des céréales en farines et huile ainsi qu'une production de pain à partir de sa farine ; écoulement des produits par le biais d'un comptoir de vente directe à même l'usine et d'un magasin de producteurs dont elle est membre; aide du Conseil régional et transfert par don d'une partie de terres de la ferme familiale;

<sup>10</sup> La structure de la ferme auberge prévoit une prestation de restauration dans une salle équipée à cet effet (aménagée en respectant certaines normes et offrant une esthétique particulière) et à partir de produits alimentaires produits en majorité sur l'exploitation. Ainsi, les aliments doivent être majoritairement produits sur l'exploitation avec des achats complémentaires limités à quelques approvisionnements. Le travail comporte des activités de cuisine, de service, de contact avec la clientèle et de nettoyage sans oublier la marche de l'exploitation et sa gestion. (Florence Hervé-Marty « Le tourisme vert : état des lieux, produits et enjeux ». *Revue Purpan* no 197, p. 3-30, p. 21).

- Un élevage de troupeau de blondes d'Aquitaine avec vente direct

Un jeune éleveur d'un troupeau de bovins, des blondes d'Aquitaine qui pratique la vente directe; repreneur d'une partie des terres de son père; aide DJA et financement par le Crédit agricole;



- Une production de céréales et d'élevage

Francis Villemur, jeune agriculteur, installation en GAEC avec son père et son frère ; production diversifiée : céréales, poulet label, pintade, canards gavés; bénéficiaire de la DJA, signataire d'un CTE.

## 2.5. Présentation de deux initiatives originales

### 2.5.1. Initiative d'un « Magasin de producteurs fermiers »

Après plus de deux ans de discussions, près d'une vingtaine de producteurs des environs de Toulouse se sont réunis en société anonyme à responsabilité limitée (SARL) et ont ouvert en mai 2002 un magasin de producteurs. Les producteurs misent sur le fait d'appartenir à des productions différentes pour offrir au public une variété de produits dans une seule surface de vente de façon à les proposer à des prix concurrentiels aux produits de qualité industrielle tout en assurant une qualité supérieure. Leur magasin est situé à la sortie de la ville avec un accès facile et un stationnement. Les clients peuvent donc s'approvisionner en sortant de leur travail, sur le chemin du retour. Une gamme variée de produits de la région est ainsi disponible : fromages de chèvre, de brebis ou de lait de vache, viandes de bœuf, de porc, de canard, de veau, charcuteries, miel, fruits et légumes (selon les disponibilités du moment), pain et vin. De plus, les producteurs misent sur le contact direct producteur/consommateur ; pour ce, ils s'engagent à être présents au magasin deux demies journées par mois pour servir la clientèle et répondre à ses questions. Le magasin requiert un employé salarié.



### 2.5.2. Démarche de conscientisation auprès d'agriculteurs âgés sans relève



Association TESS 31 - Les cédants installent des jeunes agriculteurs;

Rencontre avec le conseiller agricole Philippe Lomi (Chambre d'agriculture de Villaudric) qui a initié le projet dans le nord toulousain et l'agriculteur Jean-Claude Carrié (Buzet sur Tarn), un des participants du projet depuis les débuts de l'initiative dans les années 1993-1994 ; (TESS pour Transmission des Entreprises agricoles Sans Successeur familial)

Contexte de mise en place du projet : pessimisme, manque d'énergie et projets où le manque de relève est vécu comme un échec et où l'installation HCF n'était pas monnaie courante ; prédominance de l'installation familiale comme seule solution.

Objectifs du projet : faire émerger les préoccupations et susciter une réflexion en vue de transmettre une entreprise agricole dans ce qu'elle est et d'installer un jeune agriculteur; faire en sorte que les exploitants deviennent acteurs de leurs actions ; fournir des outils aux exploitants (comme des stages de formation).

Fonctionnement du groupe : au départ, 10 et maintenant 8 dont 6 assidus (les plus jeunes du groupe); à la première rencontre, vérification si oui ou non les exploitants sont gênés du fait de ne pas avoir de relève, s'ils entrevoient une solution, leur faire saisir que le but du groupe n'est pas de trouver des réponses techniques mais surtout de susciter une réflexion. Deux autres groupes ont été organisés au sud du département mais avec une relative réussite.

Réalisations : le projet a pu être démarré dans la première année de sa mise sur pied; pendant trois années, les exploitants ont eu accès à de la formation, de 4 à 6 jours par année: choix des intervenants pour développer leur autonomie, faire prendre conscience d'autres voies d'avenir pour leur entreprise, visites d'autres expériences ailleurs et associer la famille, réflexion sur la retraite...

Modifications observées après presque 10 ans de fonctionnement du groupe : les exploitants ont continué d'investir; ils ont même développé un processus de renouvellement de leur matériel; toutefois, ils n'ont pas eu de résultats concrets de transfert de leur ferme sauf Jean Claude Carrié ; ce dernier est en processus avec un stagiaire qu'il a accueilli; l'explication serait que le repérage d'exploitants au départ du projet a été axés sur un âge un peu trop avancé de façon à pouvoir encourager diverses solutions de relève et avoir le temps pour les réaliser;

Autres constats importants : chaque solution est individuelle ; importance d'avoir l'aval des voisins pour assurer un accueil et un cadre d'adoption du nouvel arrivant hors cadre familial; les repreneurs (ce peut être des apprentis, des stagiaires 6 mois, etc.) doivent faire face à une période d'ajustement.

### 3 - SYNTHÈSE SUR LA SITUATION OBSERVÉE EN FRANCE

#### Principaux constats positifs

- ✓ Nette conscientisation de tous les intervenants à la problématique du transfert de ferme et de l'établissement en France par rapport au Québec de par la présence d'une politique nationale instaurée depuis plus de vingt ans et de l'implication d'un grand nombre d'instances pour son application ;
- ✓ Ressources monétaires importantes et financement des structures et des programmes par plusieurs paliers gouvernementaux ;
- ✓ Rôle important du syndicat des Jeunes Agriculteurs au niveau des politiques et de propositions et en termes d'accompagnement à l'installation ;
- ✓ Politiques et mesures ayant un haut taux de succès selon une étude après 10 ans d'installation, ce qui permet de conclure que ce sont des fonds qui rapportent réellement et que le parcours est adéquat ;
- ✓ Bonne expertise du stage 6 mois et formule efficace pour l'inclusion dans le métier ;
- ✓ Originalité des nouvelles installations visitées et des initiatives;
- ✓ Tendance à la diversification des productions chez les jeunes en installation de façon à s'assurer des revenus acceptables et pour ajouter de la valeur à leurs productions (transformation, distribution directe) ;
- ✓ Mise en valeur des produits légitimée et reconnue comme une activité permettant l'installation des jeunes par les organismes subventionnaires et les institutions financières prêteuses.

#### Principaux constats négatifs

- ✓ Encadrement mis principalement sur le démarrage de l'entreprise et le projet des jeunes ;
- ✓ Encadrement moindre sur le support aux agriculteurs qui auront à envisager la transmission de leur terre (avec ou sans relève) ;
- ✓ Peu (ou pas) de support post-installation et difficulté à réaliser le stage après trois d'installation ;
- ✓ Lourdeur administrative signalée par tous (intervenants et jeunes en processus d'établissement) et à tous les niveaux ;
- ✓ Difficultés de suivi de coordination après quelques années de fonctionnement, trop d'intervenants à réunir (problème du stage 3 jours) ;
- ✓ Stage 6 mois, malgré une réussite des stages, tendance des jeunes à chercher à s'en exempter ;
- ✓ Le répertoire à l'installation s'avère plus qu'une simple banque de données échangeables où les aspects humains et relationnels priment mais ne sont pas suffisamment supportés faute de ressources;
- ✓ Difficultés d'installation plus élevées chez les hors cadre familiaux.

### **Des exemples pour le Québec ?**

Malgré certains aspects négatifs observés, il est de toute évidence que les aspects positifs donnent à réfléchir sur la situation québécoise et soulèvent de sérieuses questions sur la nécessité de mettre en place une politique nationale d'établissement en agriculture assortie d'un parcours d'établissement et de différents programmes d'aide, sans oublier les structures d'accompagnement adaptées.

## Partie II. LE TRANSFERT, L'ETABLISSEMENT ET LES CENTRES DE TRANSFERT DE FERME AUX ÉTATS-UNIS ET DANS TROIS ÉTATS AMERICAINS

### 1 - DES PROGRAMMES ET DES ORGANISMES POUR L'ETABLISSEMENT

Les agriculteurs aux États-Unis sont âgés. Près de 400 millions d'acres de terres agricoles vont changer de main dans les 20 prochaines années et on avance que la moitié des agriculteurs actifs actuellement vont se retirer dans la prochaine décennie. Les agriculteurs débutants forment environ 10 % de la population d'agriculteurs. Ce besoin de jeunes pour s'établir en agriculture est nécessaire pour contrer une concentration toujours plus forte des fermes à larges dimensions. La plupart des producteurs sont des propriétaires uniques. Le tiers des terres en culture aux États-Unis est loué. Certains enfants gardent la ferme familiale en opération en la louant à un étranger.



Une enquête<sup>11</sup> effectuée dans 12 États du nord-est du pays brosse le portrait des nouveaux agriculteurs : tous n'ont pas d'antécédents en agriculture, ils sont jeunes ou dans la quarantaine, en réorientation de carrière, ils appartiennent à diverses cultures et ethnies et ils apportent une variété d'objectifs, d'expériences et de projets d'exploitation. Les principales barrières identifiées à l'entrée sont l'accès aux terres, au capital et au crédit, aux connaissances et à l'aide technique ainsi qu'aux marchés. La chercheuse Kathy Ruhf avance que les obstacles sont aggravés par un manque de soutien et de solidarité souvent des proches de la famille et des collectivités. Les programmes offerts ont été étudiés en rapport avec leur pertinence pour les agriculteurs nouveaux et débutants. Il a été constaté que même s'il existe de nombreux programmes et services pertinents, il en existe très peu pour cette catégorie. Deux constats de la chercheuse nous apparaissent importants :

- La conclusion ultime est à l'effet que seuls les programmes de liaison des terres<sup>12</sup> (*Farm Link*) répondent à l'ensemble des besoins des agriculteurs débutants, qui visent l'acquisition des terres, sans s'y limiter.
- L'élément le plus important du programme est, selon la plupart des membres du personnel, d'offrir de l'aide individuelle, sorte de services sociaux personnalisés sur le modèle des CRÉA/CMÉA.

L'ensemble des programmes offerts sur le plan gouvernemental fédéral américain en matière de transfert et d'établissement se situe essentiellement en rapport avec des programmes de prêts individualisés. Les programmes proposés par les départements d'agriculture des États varient selon leurs législations et

<sup>11</sup> La majeure partie de l'information contenue dans cette section sur la politique et les programmes est inspirée de la conférence de Kathy Ruhf, du *New England Small Farm Institute* donnée lors de la Conférence nationale sur le transfert de la ferme familiale (Winnipeg, mai 2002); disponible sur cédérom.

<sup>12</sup> Un *Farm Link* pourrait aussi être traduit par un « réseau de banque de fermes ».

abordent généralement l'aspect économique. Au gouvernement fédéral, on retrouve divers programmes de financement des nouveaux agriculteurs dont ceux soutenus par le Département de l'Agriculture et la *Farm Services Agency (FSA)*.

Les *FSA*<sup>13</sup> sont des agences fédérales ayant des bureaux dans tous les États et départements<sup>14</sup> (*county*) pour rejoindre la clientèle localement. Une réserve spécifique de fonds est prévue pour les débutants. L'agence peut financer même si les jeunes n'ont pas de mise de fonds. On accorde ainsi aux jeunes de la relève, la possibilité d'obtenir des prêts qu'ils ne pourraient pas avoir ailleurs. Les prêts sont à 4 %. Ils peuvent servir à tout. Certaines conditions sont à rencontrer dans les différentes formules de prêts proposées, les *Beginning Farmer Loan Programs*. C'est l'agence où les jeunes ont à frapper en premier lorsqu'ils ont besoin d'argent. Les *FSA* offrent donc des prêts ou des garanties de prêts. Dans les trois États rencontrés, on nous a signalé le manque d'expertise du personnel spécialisé dans les agences pour traiter du crédit dans le milieu agricole. Un bulletin d'information d'avril 2002 du *Central for Rural Affairs* explicite les critères d'admissibilité pour les agriculteurs débutants pour être éligibles aux prêts des *FSA* : ne pas pouvoir obtenir de crédit ailleurs, avoir exploité une ferme entre 3 et 10 ans, accepter de participer à une formation, ne pas posséder de la terre au-delà de 25 % de la superficie médiane d'une terre dans son département et fournir de la gestion et du travail quotidien sur la ferme. Si l'agence reprend une ferme en guise de créance non payée, les jeunes ont une option d'achat avant les autres producteurs. La grande majorité des jeunes aidés viennent d'une ferme familiale.

Certaines règles vont toutefois varier avec le *Farm Bill 2002* dont, entre autres, le changement de 25 % à 30 % de la superficie. Aussi, le Gouvernement prêtera 40 %, au lieu de 30%, les termes vont passer de 10 à 15 ans et de la formation sera exigée à l'emprunteur. Un programme pilote de garantie de prêt pour les contrats de vente d'entreprises et de terres agricoles aux nouveaux agriculteurs est prévu, ce qui pourra offrir une garantie aux parents qui financeront leurs enfants. D'autres changements ont été annoncés sur les dispositifs pour les nouveaux agriculteurs dont un programme de formation pour les débutants avec des subventions pour développer une variété de programmes incluant des services de *Farm Link* et de transfert et de nouvelles mesures incitatives de rendement liés à la conservation.

Au niveau des États (surtout dans le Midwest), sur le plan financier, il existe un partenariat État - Gouvernement fédéral dans les programmes de prêt aux agriculteurs, les *Aggie Bonds*. Ce sont des prêts qui sont exempts d'impôt. Pour y accéder, le jeune doit posséder une mise de fonds de 10 %. Le Gouvernement prête 30 % à 40 % et une institution bancaire prête le 60 % restant.



Sur le plan fiscal, des crédits d'impôt sont accessibles aux jeunes débutants pour les coûts de location des terres dans certains États, comme au Nebraska. Dans d'autres comme en Iowa et au Wisconsin, les gouvernements avancent des fonds pour soutenir les programmes de *Farm Link* et pour des programmes d'introduction pour les débutants.

Récemment, un programme de formation des nouveaux agriculteurs (*Growing New Farmers Project*) a été appliqué dans 12 États du nord-est des États-Unis, seule initiative régionale à leur intention. Ce

<sup>13</sup> La plupart des informations sur les *FSA* ont été compilées à la suite des échanges à Madison (WI) avec le responsable des prêts du *Wisconsin Farm Service Agency*. Ainsi, pour le Wisconsin, l'agence vise 450 prêts par année. La majorité des producteurs sont à temps plein et 95 % des prêts se font dans le secteur laitier. En 2001, 300 demandes sur 556 ont été accordées.

<sup>14</sup> Nous allons utiliser le mot département pour traduire *county*.

programme est financé par le Département de l'Agriculture. Le projet est axé sur les problèmes et vise à donner accès aux connaissances, aux ressources financières, aux marchés et aux ressources environnementales.

Quant aux centres de transfert de ferme qui offrent des services de liaison des terres, ils sont regroupés en réseau national de centres de transfert de ferme, le *National Farm Transition Network* (NFTN). La plupart de ces centres sont apparus au début des années 1990. Le réseau regroupe à ce jour, plus de 18 programmes répartis dans 22 États. Le réseau a pour mission première d'appuyer les programmes qui forment la prochaine génération d'agriculteurs mais surtout de mettre en rapport les jeunes de la relève qui sont à la recherche d'une terre et les propriétaires de ferme qui sont sans relève ou qui cherchent des associés dans un but de pérennité des exploitations agricoles viables. Le NFTN offre un site Web et un *Listserv* ainsi qu'un service de diffusion des programmes faisant partie du réseau. Il réalise aussi des activités de défense des intérêts de la relève. Une fois par année, une conférence nationale est organisée par le NFTN. Son site Web<sup>15</sup> fournit l'ensemble des services. Le *Beginning Farmer Center* dans l'État de l'Iowa, que nous avons visité, s'occupe de la coordination nationale du *National Farm Transition Network*.

## 2 - TROIS FORMULES DIFFÉRENTES DE CENTRES D'ÉTABLISSEMENT

Les centres de transfert de fermes peuvent se présenter sous diverses entités. Ce peut être sous les départements d'état d'agriculture, dans les secteurs de formation permanente des universités ou comme organismes non gouvernementaux. Outre le pairage, d'autres services connexes peuvent être offerts par les centres comme des ateliers ou séminaires, du développement professionnel, de la publication d'outils, de la consultation individuelle en transfert de ferme. Les services offerts varient selon chaque centre, en fonction des besoins identifiés de la communauté desservie. Par exemple, ils peuvent concerner la réinstallation d'agriculteurs, la planification des agriculteurs sortant du métier, l'entrée de l'agriculteur débutant et centrer sur le crédit, la planification d'entreprise ainsi que la planification de l'usage des terres. Ces programmes visent à développer de nouveaux modèles d'insertion en agriculture. Cependant, il semble que la plupart de ces programmes manquent de fonds pour répondre à la demande.

Chacun des trois centres visités appartenait à une entité différente. Le *Center for Rural Affairs* du Nebraska a été le premier centre mis sur pied. Cet organisme à but non lucratif (non gouvernemental) est aussi le siège de la coalition qui a assuré, et qui assure toujours, le suivi sur le rapport de la *USDA National Commission on Small Farm*, intitulé *A Time to Act*<sup>16</sup>. Le *Beginning Farmer Center* est un centre qui relève de l'extension de l'enseignement de l'*Iowa University*. Quant au *Wisconsin Farm Center*, il relève du Département d'Agriculture, Commerce et Protection des Consommateurs du Wisconsin.

---

<sup>15</sup> <http://www.extension.iastate.edu/nftn/homepage.html>

<sup>16</sup> Le rapport de cette commission constitue la plus grosse enquête américaine sur les difficultés rencontrées par les fermes familiales et surtout, sur les difficultés des jeunes à s'insérer en agriculture. Il a été soumis en 1998 à la suite de consultations auprès de plus de 600 personnes et il incluait 146 recommandations. Le rapport est disponible sur Internet : <http://www.reeusda.gov/smallfarm/report.htm>. La commission de départ a été remplacée par le *Small Farms Advisory Board*. Les deux suivis effectués par le Centre sont disponibles sur leur site.

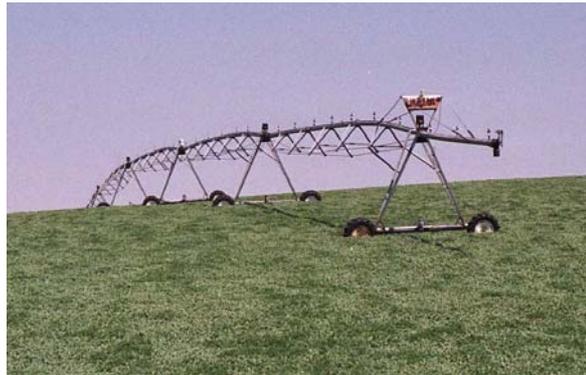
### 3 - NEBRASKA – 20 MAI 2002

#### 3.1. Description du contexte général du Nebraska et particularités de l'établissement et du transfert

##### 3.1.1. Situation générale, l'agriculture et les agriculteurs

L'agriculture du Nebraska se pratique dans des conditions variées selon le territoire et selon le climat. Par exemple, dans la partie centrale de l'État, c'est comme un désert, c'est la *sandhill of Nebraska*. On y pratique l'élevage, de la culture de luzerne et du maïs avec irrigation. Au nord-est, il n'y a pas d'irrigation et le paysage est composé de petites fermes, de culture de maïs, de fèves soya, de canola, etc. Dans le sud, l'agriculture varie entre l'élevage de bovins, quelques élevages de porcs en plein champ, quelques rares troupeaux laitiers et la production de maïs et de luzerne sous irrigation.

Le paysage peut refléter l'isolement que les producteurs agricoles et leurs familles peuvent rencontrer mais cette situation semble compensée par un esprit de rassemblement et de solidarité très développé dans ces communautés de tradition catholique. Il y a très peu d'arbres dans un relief relativement accidenté. À certains endroits dans les champs, on aménage des talus en herbe longue pour bloquer l'érosion et réduire les dénivellations. La nappe phréatique est très haute. Le pompage est facile et on utilise des pulvérisateurs à rampe qui pivotent autour d'un axe central avec un rayon d'environ 400 pieds (8 sections de 50 pieds). Toutefois, il semble que le pompage à outrance pourrait occasionner graduellement une pénurie d'eau.



Un centre de service du gouvernement fédéral de l'*USDA* présent dans chaque département s'occupe de gérer les programmes, aider pour les prêts, les paiements, la conservation. Il procède aussi à l'analyse de sol. D'après les intervenants rencontrés, 50 % du revenu net des producteurs provient de subventions gouvernementales. Les intégrateurs ne peuvent pas être propriétaires d'animaux ou de terres agricoles.

La délimitation des terres date de 1864 alors que le Gouvernement offrait 160 acres de terres par colon à condition qu'il y apporte des améliorations. Aujourd'hui, le tissu rural du Nebraska s'amenuise à son tour. Le Nebraska a perdu le tiers de ses fermes dans les années 80 et le quart dans la décennie suivante. La diminution du nombre de ferme s'accompagne d'une augmentation de la taille des entreprises. L'environnement est un sujet de préoccupation tout comme l'intégration.

Le Nebraska est un état qui compte environ 40 000 fermes qui font en moyenne 500 acres, quoique l'on considère qu'une famille peut vivre sur 300 acres, surtout dans les 200 fermes de production biologique. La valeur des fermes s'évalue à 750 000 \$ CA en moyenne. Seulement 20 % des entreprises agricoles sont entièrement autonomes et peuvent faire vivre une famille. Peu d'agriculteurs sont à temps plein, selon les types de productions. Par exemple, la majorité des producteurs de céréales travaille à l'extérieur de la ferme alors que les producteurs de bovins vivent généralement entièrement de leur production. Souvent, les familles combinent un revenu de la ferme avec un revenu de l'extérieur. Cette façon de faire permet de contrer l'absence de services publics de santé. Il semble qu'au Nebraska, il n'y a pas de

coexploitation. On encourage la propriété individuelle au détriment des grosses compagnies car on considère que celui qui prend les risques doit en retirer les bénéfices. Seulement 1 % des producteurs sont dans l'agriculture biologique. La moyenne d'âge est élevée chez les agriculteurs : 60 ans et plus.

Deux organisations représentent les producteurs agricoles : le Farm Bureau (40 %) et le Farmer Union (5 %). Une autre petite partie est associée à la *National Farm Association*. Enfin, d'autres sont membres d'associations plus spécifiques comme *Cattle Association* (porc, bœuf, grains) qui s'occupent généralement d'expositions. Le *Farm Bureau* représente 40 % de producteurs mais leur programme d'assurances attire beaucoup de non-agriculteurs. Cependant la moitié des producteurs agricoles ne sont membres d'aucune association, ce qui serait expliqué par un manque de solidarité.

### 3.1.2. Situation de l'établissement et du transfert

Les jeunes n'ont pas assez de capitaux et ils doivent prendre des hypothèques sur 30 ans. Il en coûte 800 \$ US pour un acre de terre en friche ou en foin alors que les bonnes terres peuvent coûter entre 1 200 \$ US et 1 400 \$ US. Comme ils n'ont pas les moyens de s'installer, ils louent. En effet, il s'avère plus payant d'être à location que d'acheter une ferme. C'est donc une solution plus facile pour démarrer. Comme il a été mentionné précédemment, les jeunes du Nebraska peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt lors de la location d'une terre. On évalue en moyenne 10 ans comme période pour un établissement. Plus spécifiquement par rapport au transfert, on observe deux tendances : soit on fait un don, soit on vend les actifs. Les transferts ne sont pas faciles sur le plan financier et les parents cédants ont une pension de retraite insuffisante et peu de sécurité à cause des frais médicaux élevés. On donne en héritage sans avoir à payer de frais de succession. Les jeunes peuvent avoir recours aux *Aggie bonds*, le programme fédéral. Les parents doivent mettre de l'argent de côté pour assurer leur retraite.



La formation pour les futurs agriculteurs est disponible dès l'école secondaire via le programme *Futur Farmers America*. Toutefois, le programme n'apporte pas de formation en gestion agro-alimentaire. Il existe trois écoles d'agriculture sur le territoire mais les jeunes doivent déboursier leurs frais de scolarité. Il y a, à l'Université du Nebraska, quelqu'un qui travaille avec les familles agricoles. Cependant, on a noté qu'il y a peu de consultation pour aider le transfert familial.

### 3.2. Organisme visité, son fonctionnement, ses structures

Le *Center for Rural Affairs* du Nebraska est un organisme privé à but non lucratif<sup>17</sup> créé en 1973, qui vise à aider les petites entreprises, les fermes familiales et les petites communautés rurales à se maintenir dans le temps. Localisé à Walthill, le centre se soucie tout particulièrement de la situation des jeunes qui souhaitent devenir agriculteurs, à soutenir ceux qui optent pour des pratiques agricoles alternatives, à les aider à penser leur plan d'affaires, à servir de point de liaison, à les informer de tous les programmes accessibles et à les parrainer tout au long de leur cheminement comme par exemple, les aider à former une coopérative. Il cherche aussi à modifier les politiques au profit des fermes familiales, à mettre de l'avant des alternatives applicables par les communautés rurales et à changer les mentalités.

Le centre travaille de concert avec le ministère de l'Agriculture mais il ne partage sa philosophie de production et d'exportation. Sa philosophie va dans le sens du développement local c'est-à-dire une

<sup>17</sup> On retrouve ce type de centre dans plusieurs États américains dont la Pennsylvanie, New-York, etc.

production avec redistribution locale et non pas pour l'exportation, une production à valeur ajoutée. Il vise aussi à éviter le plus possible les institutions financières puisque celles-ci ramassent en 30 ans la valeur de l'entreprise au complet. Une personne fait du lobbying à temps partiel pour le centre. Ses actions concernent les politiques fédérales et celles de l'État. Les activités sont basées sur une approche intégrée et elles peuvent se résumer ainsi : conscientisation et lobby, transactions immobilières entre producteurs vendeurs et acheteurs, stratégies d'établissement, justice sociale et souci environnemental. Le centre travaille beaucoup sur les taxes de succession qui sont très élevées et qui représentent un sujet hautement émotionnel. Pour les petites entreprises, une bonne planification permet de s'en sortir. Cette taxe de succession date du président Jefferson qui voulait mettre tous les jeunes sur le même pied d'égalité. En ayant à payer une taxe sur le transfert, chacun partait avec la même chance peu importe sa provenance.

Le centre n'est affilié à aucune autre organisation. Son financement provient de la vente de ses publications, de frais pour ses services, de dons, de subventions, de contrats et de sa fondation, le *Granary Foundation*. Il n'est pas une organisation fondée sur le membership. L'actif total est de plus de 8 M \$ US et les subventions et contrats comptaient pour près de 3 M \$ US dans le budget annuel 2001. Au centre, les membres du conseil d'administration sont bénévoles. La moitié sont des agriculteurs et l'autre moitié provient du milieu des affaires, de l'éducation et de citoyens. Vingt-cinq (25) personnes travaillent au centre. Plusieurs des membres du personnel sont aussi des agriculteurs engagés qui interviennent auprès de jeunes débutants qui désirent s'engager dans l'agriculture durable, comme ceux du bureau d'Hartington, Martin Kleinschmit et Wyatt Fraas. L'autre personne rencontrée au bureau de Walthill, Joy Johnson, a un rôle de *Land Link Specialist*.



### 3.3. Les programmes offerts par le *Center for Rural Affairs*

Compte tenu de sa mission, ses programmes touchent l'agriculture mais aussi l'encouragement pour tout projet de micro-entreprises qui permet de revitaliser les communautés rurales comme le *REAP (Rural Enterprise Assistance Project)* qui offre de l'aide au démarrage dont un programme de prêt. Un centre d'affaires pour femmes (*Women's Business Center*) a été créé en 2001.

Plus spécifiquement pour la relève, le centre se fait le promoteur du *Nebraska's Beginning Farmer Tax Credit Act*, voté en 1999. Cette loi constitue une initiative originale, en voie d'expansion dans d'autres États, en vue d'abattre les barrières à l'entrée des jeunes en agriculture et les barrières à la sortie des agriculteurs âgés. Cette mesure offre la possibilité aux jeunes qui s'établissent de recevoir un crédit d'impôt pour une location de terre, d'équipements, etc. *Successful Strategies for Beginners* est un programme qui informe au sujet des nouveaux systèmes de production avec un souci environnemental. Le centre offre aussi un guide pour la planification sur la ferme et des ressources, le *FARM - Integrated Farm and Resource* ainsi qu'une série d'articles disponibles sur leur site <http://www.cfra.org/> pour les débutants. Il informe les jeunes en ce qui concerne les *Aggie Bonds*, mais il considère que cette aide permet surtout de prendre de l'expansion et que le programme de prêt du gouvernement est arrivé 15 ans trop tard. Une liste de ressources tant financières, que légales ou des services conseils, de médiation, de formation académique, etc. est transmise aux personnes qui en font la demande.

Deux programmes offerts par le centre ont été plus particulièrement étudiés : le réseau de banque de fermes *Beginning Farmers and Land Link* et le projet pour l'installation de petites fermes pratiquant

l'agriculture durable, le *Family farm sustainable agriculture project*. Notons que l'organisme a développé un *Land Link Program* bien structuré au sein d'un *Center's Land Link*.

### 3.3.1. *Beginning Farmers and Land Link*

Land Link est un service de facilitation offert aux agriculteurs depuis 1991 qui vont prendre leur retraite et à la relève qui veut s'installer sans avoir de terre à reprendre. À ses débuts, le programme offrait une série de services mais aujourd'hui, il ne joue plus qu'un rôle de base de données. Actuellement, ils reçoivent entre 150 et 200 demandes par année. C'est un réseau de banque de fermes compilé dans une base de données. Le programme permet aussi d'offrir des services de gestion de la vente de la ferme comme fournir une liste de trucs à faire, donner la possibilité de trouver des fermes selon les désirs des personnes, informer sur les programmes disponibles, sur les barrières et sur les outils qui existent, développer des outils, offrir des ateliers sur la planification de la retraite, etc. Finalement, le *Land Link* joue un rôle d'aiguilleur et de facilitateur par son rôle de guichet unique. Une particularité observée est que la responsable du *Land Link*, Joy Johnson possède une licence d'évaluateur qui permet de faciliter la vente et la location. Ils offrent les services de consultants entre les producteurs et la relève. Le jeune arrive avec certains actifs et le producteur doit fixer ses objectifs. Un colloque organisé par le centre sur le thème des transferts réussis a attiré plus de 300 personnes.



Depuis son instauration, le centre a pu assister plus de 125 jeunes de la relève en les maillant avec un agriculteur cédant, il a donné de l'information sur les ressources à plus de 300 jeunes en voie de s'établir, il a aidé à l'installation de programmes pour encourager leur réseautage avec les cédants, offrir de la formation aux débutants, organiser des conférences à l'intention des agriculteurs sur la planification de la retraite et des stratégies.

### 3.3.2. *Family Farm Sustainable Agriculture Project*

En accord avec sa mission, le centre est un agent de changement qui donne un sens à ses activités de recherche et à ses programmes d'éducation comme en témoigne le projet d'établissement de fermes familiales dans l'agriculture durable biologique. Ce projet vise à travailler sur les pratiques avec des gens de la communauté, à informer et soutenir des jeunes qui désirent s'installer dans ce type d'agriculture. Un premier programme avait débuté en 1976, le *Small Farm Energy Project*. Actuellement sous la supervision de Martin Kleinschmit du bureau de Hartington, l'accompagnement consiste à donner des informations techniques et pratiques aux débutants, à les aider à développer différents marchés. L'exercice a débuté avec douze jeunes familles en provenance des milieux urbain et rural, caractérisées par beaucoup d'ambition. Les responsables ont donc fait le suivi de ces douze familles et à date, une seule a abandonné. Toutefois, elles ne peuvent en vivre à temps plein : on évalue à 20 % le nombre de ceux qui y arrivent. Récemment, un recueil d'études de cas a été publié avec la collaboration d'autres intervenants en établissement d'autres États.



## 4 - IOWA – 21 ET 22 MAI 2002

### 4.1. Description du contexte général de l'Iowa et particularités en rapport à l'établissement et au transfert

#### 4.1.1. Situation générale, l'agriculture et les agriculteurs

L'Iowa est un État qui compte 3 millions d'habitants, 92 000 fermes et 91 % de la surface du pays en territoire agricole. Les principales productions sont le maïs, le soya, le porc et l'élevage. Les fermes sont majoritairement des fermes familiales avec une agriculture traditionnelle mais il existe aussi une proportion d'agriculture durable et biologique. La ferme moyenne possède 485 acres de terre. De moins en moins de familles vivent de l'agriculture à temps plein et les nouvelles entreprises agricoles ont des contraintes environnementales plus marquées.



Le paysage est moins aride et beaucoup plus irriguée qu'au Nebraska. L'Iowa est composé de trois grandes zones, l'une plus à l'ouest dont le terrain est plat, avec une terre plus fragile et très venteuse, la seconde plus centrale avec une terre noire et plus irriguée et la troisième, à l'est, plus vallonnée avec de la production laitière; les deux autres sont plus des productions de céréales et oléagineux.

Deux préoccupations majeures sont ressorties : le fait de vivre un problème de concentration des fermes et le fait que plus de gens vivent en milieu rural mais pas de l'agriculture. On constate aussi une migration marquée vers les grands centres urbains. Comme au Nebraska, on a constaté un fort taux de fermes louées : on avance un taux de 55 %. Ces terres appartiennent à des familles qui vivaient auparavant de l'agriculture. La terre coûte cher : la terre vaut en moyenne 4 500 \$ CA l'acre et beaucoup de productions sont données à contrat.

#### 4.1.2. Situation de l'établissement et du transfert

Les bonnes terres se vendent jusqu'à 4 500 \$ CA l'acre. Comme les terres valent cher, la partie du don entre les générations est importante lors du transfert. Les agriculteurs sortants qui ont en moyenne 56 ans envisagent une continuité familiale pour leur ferme mais ils n'envisagent pas se retirer par crainte de devoir payer des taxes. Aussi, leur tendance est de réinvestir dans leurs actifs d'entreprise plutôt que dans des fonds de retraite. La moitié d'entre eux dépendent de la vente de leur ferme pour s'assurer un revenu de retraite.

### 4.2. Organisme visité, son fonctionnement, ses structures

En 1994, l'État de l'Iowa a autorisé la création du *Beginning Farmer Center* en tant que constituante du Service d'extension de services coopératifs en agriculture et économie domestique<sup>18</sup> de l'Université d'État de science et technologie de l'Iowa, suite à une Commission d'État sur le développement rural. Au départ, les préoccupations étaient d'étudier les issues du transfert et de vérifier si la situation pour le transfert familial était la même que dans le cas du non familial. Le centre a essentiellement pour mission de mettre l'accent sur les besoins et les problèmes des jeunes agriculteurs.



<sup>18</sup> Le nom exact du service est l'*Iowa Cooperative Extension Service in Agriculture and Home Economics*. Chacun des 99 départements a un « Service d'extension » qui a pour but de vulgariser la recherche universitaire et de couvrir tous les secteurs.

Plus spécifiquement, ce centre a pour but de :

- Coordonner les efforts pour développer des programmes d'éducation et des services pour les jeunes agriculteurs dans l'ensemble de l'État ;
- Évaluer les besoins des jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture et ceux des propriétaires qui souhaitent se retirer du métier d'agriculteur ;
- Développer, coordonner et fournir des programmes d'éducation ciblés en fonction des besoins de deux générations impliquées dans le transfert de la ferme ;
- Fournir des programmes et des services qui permettent de développer des compétences et des connaissances concernant la planification et la gestion financière, les problèmes légaux, les lois sur l'impôt, etc.

Comme il a été mentionné, le *Beginning Farmer Center* s'occupe aussi de la coordination nationale du *National Farm Transition Network*.

Son financement est basé sur des subventions provenant principalement du Gouvernement fédéral, de l'État de l'Iowa et du département dans une proportion d'un tiers chacun avec un budget annuel variant entre 100 000 \$ et 125 000 \$ CA. Les services offerts sont gratuits. Au fil des années, ils ont mis sur pied une *Hotline* (1995).

Les personnes rencontrées sont des employés du centre. Outre le responsable, John R. Baker, les autres personnes sont les principaux responsables des programmes du centre dont Loren Book, pour la banque de fermes et Jenny Vohsman pour le programme *Hotline*. Un jeune agriculteur ayant participé aux séminaires du centre, Dave Hommel, a partagé avec nous son expérience et son appréciation. Des conseillers en gestion sont embauchés sur une base forfaitaire.

En 1995, grâce à sa *Hotline*, le centre a pu faire des statistiques des téléphones reçus et ainsi utiliser l'information pour mieux identifier les besoins des agriculteurs. En plus de faire des calculs statistiques et de préparer diverses publications, le centre est à terminer un sondage sur le transfert des petites fermes (*Small Business Succession*). Il a aussi participé à une étude avec le professeur Andrew Errington de Grande-Bretagne.

### 4.3. Programmes et services du *Beginning Farmer Center*

Les programmes et services favorisent le développement d'habiletés couvrant tous les aspects du transfert et de l'établissement : gestion financière et planification, aspects juridiques et fiscaux, production technique, leadership, agriculture durable, santé humaine, environnement. Plusieurs programmes ont été mis sur pied pour les agriculteurs cédants et la relève dont les services du *Farm On*, des ateliers sur le processus de planification de la retraite (*Farm Planning Process*) et les *Ag Link Seminars*, ainsi que de la consultation individuelle pour l'analyse de ferme ou pour tout autre problème comme la nécessité de médiation et la production et diffusion de matériel éducatif. Le centre s'adresse surtout aux petites et moyennes entreprises.



L'aspect humain est une priorité dans l'approche du centre parce qu'il est un facteur de réussite incontournable. Ainsi le processus de planification du transfert comporte comme première étape un plan de relations humaines (communication, prise de décision, résolution de conflits, gestion du personnel) et la chaîne d'aide à la décision proposée (valeurs, vision, mission, buts, objectifs, stratégies, actions).

La relève a accès aux *Aggie Bonds*, un programme de prêt qui permet au vendeur de ne pas payer d'impôt; pour l'État, ce programme n'est utilisé que par environ 10 à 15 % de la clientèle du centre.

#### 4.3.1. Programme *Farm On*

Le *Farm On* est un service mettant en relation des jeunes sans ferme qui désirent devenir agriculteurs et des propriétaires de ferme sans relève. C'est un programme fait conjointement avec le département de *Iowa Department of Agriculture and Land Stewardship*. La banque compte 600 futurs agriculteurs et 90 producteurs. Près de 90 maillages ont été réalisés depuis 1992. Le centre offre un séminaire d'un jour qui rassemble environ 200 participants par année.

Les personnes intéressées peuvent effectuer une consultation gratuite de la banque de ferme sur le site Web du centre <http://www.extension.iastate.edu/bfc/>. Elles sont invitées à compléter un formulaire. On compte environ 70 contacts par année et il y a de 10 à 15 jeunes débutants pour 50 à 70 futurs retraités. Les fermes enregistrées doivent être viables et rentables. Leur propriétaire envisage de transférer sur une période variant entre 5 et 15 ans.

Selon les responsables, Loren Book et John R. Baker (respectivement à gauche sur la photo avec les participants) c'est un mythe de croire que les jeunes ne veulent pas devenir des agriculteurs. Le centre ne travaille pas directement avec les agents d'immeuble. Le responsable qui fait les contacts est agriculteur lui-même, ce qui donne une crédibilité au programme. Leur situation dans le cadre d'une université peut freiner les gens du milieu agricole. Lorsque les situations de la ferme et de l'agriculteur sont examinées,



l'intervention consiste à aider l'agriculteur à développer un plan de retraite de concert avec un groupe, les *Farm Financial Planners*. Ce sont 16 planificateurs financiers répartis dans tout l'État, souvent des agriculteurs à temps partiel qui analysent la capacité de la ferme à l'aide du programme *Finpak*<sup>19</sup>. Les jeunes qui consultent ont en moyenne une trentaine d'années; ils cherchent un mode de vie ainsi qu'un travail pour subvenir aux besoins de leur famille. À l'occasion, un jeune intéressé ira travailler sur la ferme, ce qui permettra éventuellement de mettre en place un plan de transition.

Quel est le taux de succès de la banque de ferme? Les conseillers disent ne pas effectuer de suivi systématique et ne pas suivre la logique d'approche par résultats. Ce choix a été fait à la suite du constat de l'importance de la création d'une situation possible et réalisable, de la qualité des contacts et l'aspect éducationnel aux personnes et non pas de la quantité de maillages. Par expérience, ils savent qu'un maillage peut ne se réaliser qu'au bout de trois ans. Il n'y a pas de contrat entre le centre et les personnes qui participent à la banque de ferme. Cependant, on estime à 90 maillages réalisés depuis une dizaine d'années de fonctionnement. Mais, le nombre a diminué dans les dernières années. Outre les crises qui touchent l'agriculture (porc, blé, maïs) qui peuvent décourager les personnes qui pourraient être intéressées à se lancer en agriculture, les responsables avancent un manque de budget pour faire leur publicité.

#### 4.3.2. *Farm Planning Process*

Le processus de planification à la retraite (*Farm Planning Process*) s'est imposé comme une nécessité suite au constat qu'il y avait peu de planification de retraite chez les agriculteurs. Ceux-ci doivent faire

<sup>19</sup> *FINPACK* est un programme informatique d'analyse financière qui permet au conseiller de travailler avec la famille sur la situation financière réelle de l'entreprise.

face à une diminution des rentrées d'argent et ils veulent voir leur patrimoine préservé. Ceci représente un gros défi de pouvoir changer les mentalités d'une population sur la planification de la retraite. Le centre propose donc un démarche structurée, un processus pour la planification de la retraite qui exige une première prise de conscience de l'importance des relations humaines, de procéder à une bonne auto-évaluation, de bien connaître ses objectifs et son entreprise pour assurer une planification simultanée de l'entreprise, de la retraite, du transfert de l'entreprise et de son héritage.

#### 4.3.3. *Ag Link Seminars*

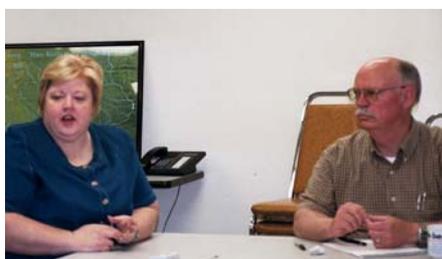
Les *Ag Link Seminars* visent pour leur part à créer une dynamique de communication entre les partenaires dans le processus de transfert de ferme, et ce, dès que le jeune identifié à la relève termine sa formation avec un diplôme en poche. Des séminaires de trois jours sont offerts à l'automne et au printemps pouvant regrouper de 6 à 10 jeunes de la relève avec les parents, grands-parents, épouses. On leur propose un programme très sérieux mais incluant des activités « *entertaining* » qui suit le *Farm Planning Process* décrit précédemment.

Un jeune agriculteur, Dave Hommel, de la ferme H & H FARMS, L.L.C., est un jeune qui a repris une partie de la ferme de son père et qui fait l'élevage de porcs ainsi que de la production de soya. Il a témoigné de l'importance du séminaire; il a pu ainsi régler certains problèmes de communication avec son père et faire en sorte que le transfert se fasse en créant un partenariat discuté et résultant dans une entente d'affaire écrite et protégée légalement, d'où la nécessité de la mise en place d'une organisation et une gestion avec un partage des responsabilités. Ils ont procédé en deux étapes : il a acquis la moitié des animaux puis la machinerie et, par la suite, il a contracté un emprunt pour acheter de la terre par le biais des *Aggie Bonds*. Le séminaire lui a aussi aidé à bien connaître et respecter ses buts, à gérer son stress avec les dettes, à bien connaître ses compétences personnelles. Le transfert est vu sur une période de 13 ans : dans les trois premières années, le père est en charge, dans les 5 autres années, père et fils en charge et dans les 5 dernières, le fils a plus de responsabilités que le père.



#### 4.3.4. *Hotline, Teenline, etc.*

Quelques mots sur la ligne *Hotline* qui a été mise sur pied en 1990 à la suite de la crise vécue en 1985 grâce à une subvention de l'État. Comme la subvention n'a pas été renouvelée l'année suivante, les responsables ont dû faire appel à d'autres ressources et développer d'autres lignes pour élargir leur clientèle et avoir accès à d'autres sources de financement comme le département de la santé. C'est comme ça qu'a été créée la *Teenline*. Enfin, une ligne pour les gens vivant des problèmes de jeu a aussi été mise sur pied.



Selon Jenny Voshman, responsable du programme (sur la photo en compagnie de John R. Baker), il est comptabilisé trois cents appels par mois pour la *Hotline* et entre 800 à 1 000 appels toutes lignes confondues. Ce système centralisé de première écoute permet aux personnes attirées au standard téléphonique de détecter le problème et de procéder à la répartition de l'appel à une autre personne selon le type de conseil ou de besoin. Un rapport mensuel est placé sur le site Web du centre.

L'analyse des appels a permis aux responsables du centre de constater qu'il y a de plus en plus de problèmes familiaux sur les fermes comme des problèmes de cancer dus au stress, des conflits dans les situations de vente de la ferme, des cas de suicide, des problèmes dus au chômage, à l'utilisation à outrance de cartes de crédit par les agriculteurs pour éponger les pertes de leur ferme, des problèmes de faillites, de jeu, d'isolement, des problèmes entre individus comme avec l'épouse (ou la future épouse) qui

n'est pas originaire de la campagne (ou avec la bru), des difficultés de vivre une vie traditionnelle familiale avec les changements dans la société qui font que les enfants des fermes sont devenus des enfants de la ville avec leurs loisirs et leurs déplacements pour leurs études. Il est constaté aussi que les femmes semblent plus réceptives à identifier les problèmes et que, de plus en plus, les enfants négocient avec leurs parents sur le plan financier.

#### **4.3.5. Autres programmes et outils d'intervention**

*Maintaining your Ag Client* est un séminaire d'une demi-journée qui s'adresse aux conseillers en transfert (banquiers, planificateurs financiers, notaires, représentants en assurances, etc). C'est une initiative qui vise à assurer une meilleure compréhension du processus de transfert, une meilleure concertation et une meilleure synergie entre les services conseils. Presque 100 participants étaient présents aux séminaires de 1998.

Le centre offre plusieurs outils d'intervention basés sur une méthode d'intervention qui incite les gens à poser une réflexion avant de penser au « comment ». Enfin, un document de référence le *Farm Savvy*, un document de 200 pages vise à documenter le processus de transfert. Il s'adresse aux enseignants, entre autres, et à tout conseiller appelé à accompagner un jeune agriculteur. C'est un guide d'accompagnement traitant du transfert intergénérationnel d'une entreprise agricole. On part des valeurs de la personne, de la vision de sa vie, de ses objectifs personnels. Ce document devrait être mis dans une version électronique éventuellement. D'un autre côté, on observe l'entreprise, ses ressources, sa mission, ses buts et les objectifs pour y arriver.

Deux documents vidéos sont aussi disponibles illustrant des modèles d'établissement qui offrent un potentiel de réussite et de planification de la retraite.

## 5 - WISCONSIN – 23 MAI 2002

### 5.1. Description du contexte général du Wisconsin et particularités en rapport à l'établissement et au transfert

Le Wisconsin diffère des deux autres États visités par la présence majoritaire de fermes laitières (95 %), de même que par son profil de travail sur la ferme à plein temps pour un des conjoints, l'autre occupant un emploi régulier à l'extérieur<sup>20</sup>. L'État compte 77 000 fermes et l'on constate une diminution de 1 000 fermes depuis 1999. La superficie de la ferme moyenne est de 210 acres et les plus grandes, 483 acres. Le prix de vente moyen d'une ferme à des fins agricoles est de 2 700 \$ CA, en hausse de 20 %. Pour être reconnu comme producteur agricole, il faut mettre en marché pour 1 500 \$ CA. De plus en plus de femmes sont présentes mais le taux est tout de même très peu, soit entre 2 et 4 %.

On note des changements dans l'agriculture qui pousse les agriculteurs à développer de nouvelles façons comme l'idée de la valeur ajoutée à leurs produits. Un responsable rencontré de la direction *Marketing and Development* du ministère de l'Agriculture explique que de plus en plus on centre le développement sur de nouveaux produits ou des produits à valeur ajoutée ainsi que sur leur mise en marché. Par exemple, on développe la fabrication de fromage à la ferme, de crème glacée, de yogourt, des produits de la viande (porc, agneau) distribués aux consommateurs ainsi que des produits biologiques comme le poulet et les œufs. Cette présence d'une agriculture biologique remonte à plusieurs années. Une zone appelée *Organic valley* est actuellement très prospère. C'est une coopérative qui a débuté il y a 15 ans avec 14 agriculteurs et qui regroupe maintenant entre 700 et 800 producteurs de légumes avec un chiffre d'affaires de 37,5 M \$ CA.

Vis-à-vis des FSA, on note des difficultés supplémentaires pour la relève non apparentée qui peut avoir difficilement accès à des crédits parce qu'ils doivent être recommandés par les agriculteurs et avoir une expérience de travail agricole. Compte tenu des problèmes de liquidité, les agents recommandent aux jeunes agriculteurs d'acheter le bétail et de limiter l'achat d'équipement ou de le louer. On constate dans les dix dernières années de plus en plus de pratiques de partage d'équipement.

Le concept de ferme familiale est toujours présent et la relève agricole est principalement formée d'enfants de producteurs agricoles. Cependant, on note que les jeunes ont de nouvelles valeurs et qu'ils veulent des loisirs, des fins de semaine libres.



<sup>20</sup> Cette façon de faire procure une assurance santé à toute la famille via le travail régulier à l'extérieur de la ferme. Une assurance santé privée peut coûter jusqu'à 15 000 \$ CA par année pour toute la famille.

## 5.2. Organismes visités, fonctionnement et structures

### 5.2.1. *Wisconsin Farm Center*

Le *Wisconsin Farm Center* est le fruit de l'Institutionnalisation d'une coalition, créée en 1994, visant à comprendre les raisons empêchant les jeunes d'entrer en agriculture dans cet État fortement orienté vers le secteur laitier. La coalition a été intégrée au *Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection* de l'État du Wisconsin en 1998. Elle a pris la forme d'un centre de ferme comprenant de nombreux services (médiation, préparation à l'emploi, conseils en gestion, en financement, etc.) et un programme de banque de ferme. Le centre regroupe plusieurs partenaires pour aider les jeunes qui désirent se lancer en agriculture et pour soutenir les projets des producteurs agricoles. De nombreuses recherches ont été effectuées sous l'égide de cette coalition, notamment des recherches sur la possibilité d'intégrer le modèle néo-zélandais du *sharemilking*.



Son financement vient majoritairement de subventions gouvernementales et de quelques subventions pour des programmes spécifiques.

Les membres du personnel du centre sont tous des agriculteurs à temps partiel. Il s'agit selon eux, d'une condition essentielle pour mieux comprendre les besoins des producteurs agricoles. Les personnes rencontrées appartiennent à différents organismes. Relevant du département d'Agriculture, Commerce et Protection du Consommateur du Wisconsin, nous avons rencontré Gwen Garvey, la responsable du *Wisconsin Farm Center* qui avait organisé la rencontre ainsi que quelques-uns de ses collègues du centre de ferme. Elle avait aussi convié Jim Gibson, un consultant en agriculture pour le collège technique, le *Wisconsin Technical College System* ainsi que Ray Ellenberger, l'officier chef des prêts pour la *Wisconsin Farm Service Agency*. Nous avons également rencontré Richard Cates, le responsable de la *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers* qui collabore avec Gwen Garvey dans les activités pour les jeunes débutants en agriculture.

### 5.2.2. *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers*

En 1995, la *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers*<sup>21</sup> est mise sur pied. Cette école fait partie du *Center for Integrated Agricultural System (CIAS)* de l'Université du Wisconsin-Madison. Elle est supportée à la fois par des organismes publics et des organismes privés. Le programme de l'école est similaire à celui connu sous le nom de *Dairy Cadet Program* offert en Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un programme court de moins d'un an. Le *Farm and Industry Short Course* a été mis au point pour des gens qui manifestaient de l'intérêt pour l'agriculture et ceux qui spécifiquement voulaient se diriger dans le secteur laitier. La formation est offerte sur le campus de l'Université du Wisconsin à Madison et elle est également disponible *Online*. Le financement de l'école est assuré par une fondation qui regroupe plusieurs commanditaires.

### 5.2.3. *Wisconsin Technical College System*

Le Wisconsin a un collège technique d'agriculture équivalent à nos instituts technologiques agricoles et nous avons rencontré un de ses représentants. Un protocole d'échange vient d'être signé entre le *WTCS*,

<sup>21</sup> <http://www.wisc.edu/cias/schools/dairysch.html>

l'ITA de Saint-Hyacinthe et le MAPAQ au printemps 2002. Le *Wisconsin Technical College System* (WTCS) est un réseau de 16 collèges dont 15 offrent des programmes en lien avec l'agriculture et l'agroenvironnement; 3 817 personnes y sont inscrites à temps plein ou à temps partiel. Plusieurs de ces programmes conduisent à un diplôme *associate degree*. Ils sont d'une durée de deux ans combinant les habiletés techniques et la formation générale: *Agri-business Science Technology, Agricultural equipment power and equipment techn., Arboriculture - Urban forestry tech., Environmental and pollution control tech., Golf course management, Horticulture, Landscape horticulture, Veterinary tech., etc.*

Les programmes *Dairy Herd Management* et *Farm operation* durent d'un à deux ans alors que celui *Farm Business and Production management* dure moins d'un an et il est offert par 12 collèges. Ce programme comptait à lui seul 2 404 inscriptions en 2000-2001. La plupart des élèves inscrits à ces programmes sont des adultes âgés entre 25 et 30 ans. La formation offerte est échelonnée parfois sur six années et il s'agit d'une formation pratique pour des personnes en phase d'installation. Les apprentissages se font à la fois en classe et sur la ferme. La formation est concentrée durant la fin de l'automne et pendant l'hiver.

Enfin, le WTCS dispose d'une impressionnante équipe de 43 instructeurs à temps plein en *Farm Business and Production Management*. Ce sont des seniors qui comptent souvent plus de 20 ans d'expérience; ils font de la formation en classe et de la formation individuelle auprès d'environ 3 000 producteurs. En vertu d'une entente avec la *USDA Farm Service Agency*, ils assurent une forme d'entraînement, de suivi aux nouveaux bénéficiaires d'un prêt et auprès des emprunteurs considérés à haut risque.

### **5.3. Les aides offertes par le Wisconsin Farm Center et le Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers**

Le *Wisconsin Farm Center* offre différents programmes et services gratuitement. L'information est diffusée sur leur site Internet mais aussi via une ligne directe 1-800 qui permet d'orienter les gens vers le service pertinent. Une liste des ressources disponibles dans l'État et dans leur localité est aussi disponible. Le nombre d'appels est impressionnant : 5 000 à 6 000 appels sont enregistrés chaque mois.

Le centre a développé un bon niveau de complicité entre les différentes ressources multidisciplinaires. Il exprime aussi la volonté d'impliquer des bénévoles à titre de médiateurs, de mentors, de conseillers seniors, etc. Enfin, il incite les producteurs à former une équipe avec leurs conseillers pour élaborer une stratégie de transfert. Voici l'équipe typique: un conseiller en transfert de ferme du centre, un producteur qui a déjà expérimenté le processus, un agent du département, un technicien en agriculture du collège local, un avocat, un comptable, un conseiller en financement.

#### **5.3.1.**

#### **Farm Link**

Le *Farm Link* est une base de données avec une coordination établie en 1996 sous la supervision de *Gwen Garvey*. Les fonds viennent de l'État. On y trouve de 25 à 30 agriculteurs senior pour 75 à 80 jeunes qui désirent s'installer. Le centre mentionne que de nombreux appels concernent jeunes et vieux qui vivent des problèmes relationnels entre les deux générations. Il y a une nécessité de bien comprendre les besoins. Les intervenants du centre ne jouent pas le rôle d'agent d'immeuble. Les formulaires d'application sont disponibles sur leur site Internet<sup>22</sup> pour les agriculteurs âgés et la relève qui se cherche une exploitation. Il n'y a pas d'interview ni de validation des informations. La banque ne déborde pas les frontières de l'État.



<sup>22</sup> [http://datcp.state.wi.us/mktg/agriculture/farm-center/transfers/farm\\_link.html](http://datcp.state.wi.us/mktg/agriculture/farm-center/transfers/farm_link.html)

### **5.3.2. Support et médiation auprès des jeunes en établissement**

D'autres services sont offerts comme celui de la formation d'un groupe de support à l'établissement. Ce programme est financé par le biais d'une subvention. Une personne du centre est responsable d'un groupe de volontaires pour intervenir, supporter les jeunes qui veulent s'établir et les soutenir lorsqu'ils rencontrent des conflits dans le processus. Ces personnes reçoivent une formation et peuvent jouer le rôle de médiateur. Un des services est de les aider à trouver du capital. Mais, la tâche la plus difficile est de trouver des volontaires assez âgés.

### **5.3.3. Support auprès des agriculteurs cédants**

Des services de planification à la retraite sont offerts aux agriculteurs pour les aider à faire des choix éclairés. Un guide leur est destiné comme outil de planification du processus et de réflexion sur les décisions à prendre. Il est disponible sur Internet en format .pdf (*Retirement and Estate Planning Guide*).

### **5.3.4. TREMPELEAU, un incubateur de producteurs agricoles**

En 2001, une initiative locale développée en collaboration avec le centre a permis d'offrir un nouveau programme d'apprentissage dans une sorte d'incubateur d'entreprise dans le département de Trempeleau. Il s'agit d'une ferme expérimentale où la gestion et la production sont réalisées entièrement par les jeunes qui s'y installent pour une durée de trois ans. Ainsi, ils touchent tous les aspects d'une entreprise agricole. Six candidats ont été choisis parmi 250 demandes.

### **5.3.5. Future Field**

Un programme de seconde carrière, *Future Field*, a été mis sur pied pour les futurs agriculteurs retraités. Enfin, on a essayé de développer des *équipes de transition (transition team)* mais l'expérience n'a pas très bien fonctionné. Il semble qu'il y ait eu plus de besoin d'assistance et un manque de personnel, de temps, de fonds. En plus le programme a été victime des coupures du Ministère.

### **5.3.6. Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers**

Le *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers* cherche plus à offrir de l'aide au démarrage qu'à développer les capacités des jeunes. Pour ce faire, il offre des sessions de formation où alternent des apprentissages en classe et des stages sur la ferme. Cette formule cherche à combler des manques auprès d'une catégorie de relève, suite au constat d'augmentation de la relève non-apparentée qui veut démarrer sa propre entreprise mais pas forcément une grosse. Ces jeunes ont plutôt un bagage non conventionnel ou ils viennent d'une famille où la ferme familiale n'est pas à reprendre. Le programme offert est un programme court de 17 semaines, avec une orientation plus technique. On met à contribution les ressources du milieu par le biais de conférences invitant agriculteurs, vétérinaires, banquiers, etc. On y ajoute des visites d'entreprises. Les étudiants sont en contact avec des fermiers et des chercheurs afin de créer une synergie. Les cours offerts à cette institution s'échelonnent sur deux années. Pendant la période scolaire, les jeunes de la relève intègrent les notions théoriques liées à leur apprentissage et, pendant la période estivale, ils deviennent pensionnaires sur des fermes où ils travaillent sous la supervision de fermiers expérimentés. Ainsi, la scolarité est complétée par des stages sur des fermes laitières chez des mentors. La durée des stages peut varier entre deux et six mois. Il se fait une sélection

des mentors mais on ne leur donne pas de formation de base. Sur le campus, on compte 25 étudiants pour l'année en cours. Entre 8 et 40 suivent le cours *Online* qui est aussi disponible sur cédérom.



Selon Richard Cates, responsable du programme (deuxième à partir de la droite), les résultats sont très encourageants : 80 % des diplômés sont aujourd'hui producteurs et 60 % ont même démarré leur entreprise.

De plus, l'organisme offre aux étudiants un service d'assistance afin de les aider à identifier les opportunités pour démarrer leur propre entreprise agricole. C'est plus qu'un programme scolaire : c'est plus une réflexion sur les buts, les objectifs, le plan, les ressources, les finances, la gestion comme une tentative de réunir en un seul lieu toutes les pièces du puzzle. Les finissants ont accès à un choix de fermes à partir d'une banque.

## 6 - SYNTHÈSE SUR LA SITUATION OBSERVÉE AUX ÉTATS-UNIS

### Premiers constats

Après avoir discuté avec des responsables d'organismes oeuvrant sur l'établissement et le transfert des entreprises agricoles, que ce soit familial ou non, il semble que les producteurs américains des États visités soient aux prises avec des problèmes similaires à ceux vécus au Québec. Ils n'ont pas de grande politique qui enchâsse les programmes d'établissement et de transfert. Les structures qui se mettent en place ne sont pas similaires même si les trois États préparent ensemble du matériel et des outils pour leur clientèle.

Cependant, leurs problèmes semblent amplifiés par le fait que peu d'agriculteurs planifient leur retraite, que la valeur de leurs terres est aussi de plus en plus élevée, que les aides à l'établissement ne se limitent qu'à des crédits d'impôt et des taux d'intérêt plus faibles et enfin, que le manque de sécurité sociale fait en sorte qu'ils ont beaucoup de difficultés à transférer.

On retrouve certains aspects communs aux trois centres :

- Les aspects humains sont une priorité pour les conseillers rencontrés et les organismes ont tenté, chacun à leur façon, d'y remédier dans leurs services.
- Dans les trois États, les conseillers ont, pour la plupart, une expérience directe comme agriculteurs, comme en Iowa, les conseillers pour le *Farm On*.
- Un autre constat est qu'ils mettent le focus de plus en plus sur la relève non-apparentée par le biais des *Farm Link*. Cette pratique fait évoluer la compréhension du processus de transfert de ferme tout en répondant à un double constat, soit la difficulté de transférer pour des agriculteurs sans successeurs et l'augmentation du nombre de jeunes qui désirent s'installer en agriculture sans avoir la ferme familiale à reprendre.
- Les organismes ont une porte d'entrée unique, une ligne 1-800 qui permet de donner des informations de première main et d'orienter les gens vers les services nécessaires.
- Les résultats *Farm Link* mesurés par le nombre de maillages réalisés doivent être relativisés compte tenu de l'importance des aspects qualitatifs.

Cependant, lorsque l'on examine les trois centres visités, des différences surgissent probablement par le choix des structures de fonctionnement et de financement.

- Les outils sont plus élaborés dans l'Iowa, qui relève de l'Université d'Iowa, et l'organisme procède à des études, des sondages, etc. ;
- L'utilisation de bénévoles pour réaliser leurs programmes n'est pas systématique dans les trois États ; dans certains cas, les agriculteurs d'expérience à la retraite qui collaborent sont payés comme des consultants ;
- Les aspects humains sont traités plus de façon individuelle ; seul, l'Iowa offre des séminaires en petits groupes ;
- Les conseillers des *Farm Link* n'ont pas les mêmes responsabilités ; chacun se donne des limites qui diffèrent passablement d'un État à l'autre comme par exemple, entre le Nebraska qui va jusqu'à jouer un rôle d'agent immobilier et l'Iowa où les personnes ne signent même pas de contrat lorsqu'elles sont jumelées.

Pour terminer, voici quelques points qui nous semblent négatifs :

- Les structures ne sont pas toutes bien arrimées entre elles et le fait que les centres de ferme ont le choix de la structure organisationnelle et de financement ne crée pas une harmonisation des ressources.
- On constate une absence de ressources d'associations agricoles dans l'accompagnement.
- On constate aussi qu'il y a souvent une obligation de travailler en dehors de la ferme pour atténuer l'impact de l'absence d'assurance santé publique.
- Comme il a été signalé par les intervenants, les agents financiers des institutions bancaires pour le secteur agricole semblent manquer d'expertise.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans l'ensemble de nos observations, il se dégage qu'un accent particulier est mis sur l'établissement surtout pour la France ; les programmes de planification à la retraite ont une résonance plus forte aux États-Unis compte tenu de la situation économique des agriculteurs âgés. Les difficultés financières semblent aussi plus importantes aux États-Unis.

De part et d'autre, on a constaté chez les intervenants la tendance à encourager le développement d'une agriculture moins monolithique, à ne pas décourager les jeunes à sortir des sentiers battus que ce soit en agriculture biologique ou l'installation sur de petites fermes ou en misant sur la diversification des produits malgré les difficultés plus grandes pour leur établissement.

Deux expériences nous semblent des plus intéressantes et originales : les séminaires *Ag Link* du *Beginning Farmer Center* aux États-Unis, pour l'amélioration des relations humaines dans les transferts familiaux et TESS 31 en France, pour l'effort de conscientisation des agriculteurs cédants sans relâche. Elles peuvent susciter des réflexions et donner des idées pour des projets à développer.

En conclusion, voici six constats généraux qui peuvent être avancés lorsque l'on juxtapose les deux aspects de la mission :

- 1) Une politique générale d'établissement permet d'avoir des principes directeurs, des structures et des ressources coordonnées et cohérentes ; elle permet aussi d'offrir un accompagnement systématique aux jeunes installés et un arrimage cohérent entre les différentes structures d'intervention ;
- 2) Les efforts du *Center for Rural Affairs*, pour le maintien des communautés rurales par l'agriculture et l'installation des jeunes, semblent noyés dans l'ensemble alors qu'en France, il existe un fort consensus sur la question et un effort généralisé dans ce sens ;
- 3) Le fait d'avoir des entités différentes pour les centres de ferme fait que chaque État développe sa propre formule selon ses objectifs et sa capacité de financement ; aussi, le fait que ces centres ne sont pas arrimés directement à des structures gouvernementales comme en France ne garantit en rien l'uniformité et l'homogénéité des services offerts aux jeunes agriculteurs et aux cédants ;
- 4) On peut faire un rapprochement des ADASEA et des centres de ferme tels que structurés aux États-Unis du fait qu'ils sont les organismes à guichet unique structurés et reconnus officiellement comme faisant un lien essentiel direct entre les politiques et programmes et les jeunes agriculteurs sur le terrain ; les services offerts, information et accompagnement dans leur processus d'établissement, sont sensiblement les mêmes ;
- 5) Les organismes responsables des banques de terre, les *Farm Link* et les répertoires départementaux à l'installation reconnaissent que les succès comptabilisés ne peuvent être calculés en terme quantitatif. Au-delà de l'importance de construire une banque efficace, informatisée ou non, il ressort qu'il est essentiel de bien comprendre les objectifs et désirs des jeunes et des cédants d'une part et d'autre part, que le maillage doit aussi tenir compte de l'insertion du jeune dans son nouvel environnement, voisinage et communauté de façon à favoriser son inclusion.
- 6) Les syndicats ne sont pas présents dans la démarche d'accompagnement d'établissement américaine, ce qui semble une lacune importante compte tenu de l'exemple français.

## **Annexe 1**

### **Liste des participants**

#### **Volet français**

Gaétan Couture, MAPAQ  
Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, FRAQ  
Elizabeth Ouellet, Traget Laval, Université Laval  
Jean-Philippe Perrier, Traget Laval, Université Laval

#### **Volet américain**

Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, FRAQ  
Michel Garon, UPA  
Lucie Gauvreau, CMÉA Montérégie ouest  
Jean Hogue, Fédération de l'UPA de St-Jean-Valleyfield  
Roger Martin, MAPAQ  
Elizabeth Ouellet, Traget Laval, Université Laval  
Diane Parent, Traget Laval, Université Laval

## Annexe 2

### LISTE DES DOCUMENTS

- **France – CNASEA, ADASEA, Chambre d'agriculture, Jeunes Agriculteurs, Crédit Agricole**

CNASEA-ADASEA Midi-Pyrénées. *Opération thématique LEADER. Diversifier le recrutement de jeunes agriculteurs et de jeunes ruraux pour trouver des emplois dans les territoires LEADER. Rapport intermédiaire au 31/12/2000.* Non daté. 51 p. + annexes.

CNASEA-ADASEA Midi-Pyrénées. *Opération thématique LEADER. Diversifier le recrutement de jeunes agriculteurs et de jeunes ruraux pour trouver des emplois dans les territoires LEADER. Rapport final.* 22 p. + annexes.

« Présentation des mesures en faveur de l'installation ». Recueil de diverses mesures proposées par l'association Jeunes Agriculteurs Haute-Garonne, Non daté, n. p.

« Guide de l'Installation », Toulouse, Jeunes Agriculteurs Haute-Garonne, 22 p.

« Circulaire DEPSE/SDEA/C2000-7055. DGER/FOPDAC/C2000-2006 Stage « six mois » présentation et organisation du dispositif ». République française. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi et Direction générale de l'enseignement et de la recherche, 11 décembre 2000.

Pochette de documents relatifs au stage « six mois » dont un exemple de contrat d'objectifs, d'une évaluation du stage, l'arrêté du 23 janvier 1991 sur le stage, un arrêté modificatif sur la composition de la commission départementale, un arrêté sur l'approbation de changement d'adresse d'une mutuelle, un exemple de compte rendu de rencontre de la Commission départementale, le formulaire de demande d'agrément pour devenir maître exploitant.

Dépliant expliquant le projet TESS 31 « Les cédants installent des jeunes agriculteurs », non daté.

Série de documents publicitaires du Crédit Agricole.

Revue PURPAN no 197, no spécial sur « Le tourisme vert : état des lieux, produits et enjeux : l'organisation économique des filières », octobre-décembre, 2001, 48 p.

Revue PURPAN no 193 no spécial sur « L'installation en agriculture, réalités et perspectives », octobre-décembre 1999, 360 p.

Revue PURPAN no 180 no spécial sur « Les femmes en agriculture », juillet-septembre 1996, 240 p.

4 numéros du magazine « Jeunes Agriculteurs », décembre 2001, mars 2001, mars 2002 et juin 2002.

Brochure présentant le Centre de gestion agréé agricole, par le Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 2001.

Dépliants du CNASEA-ADASEA dont un présentant le répertoire à l'installation, le contrat territorial d'exploitation, les aides à l'installation, la préretraite agricole.

Dépliant présentant l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées par le Groupement de Développement de l'Agriculture Biologique.

- **ÉTATS-UNIS – Nebraska**

Pochette de présentation du *Center for Rural Affairs* incluant :

- Feuille de présentation générale des programmes et du personnel;
- « Annual Report 2001 »;
- *Newsletter* des mois d'avril 2002 et mai 2002;
- Plusieurs dépliants publicitaires pour inciter à faire un don ou pour recevoir leur bulletin, pour offrir leurs services de conférences, pour offrir leurs publications, pour présenter leur projet d'aide au démarrage de petites entreprises (REAP); pour présenter la « Granary Endowment Campaign »;
- Liste de leurs publications;
- Feuille photocopiée « Statement of Values »;
- Feuille photocopiée exposant le *Land Link*;
- Feuille photocopiée « 2002 Farm Bill Results in Upcoming Changes for Beginning Farmer Programs »;
- Bulletin d'avril 2002 portant sur le « USDA Farm Service Agency Beginning Farmer Loan Programs »;
- Liste de ressources préparé par le *Farm Law Office Legal Aid Society* de Walthill (NE) (6 p.);
- Dépliants d'autres organismes : « Agricultural Finance Programs » du *Nebraska Investment Finance Authority*, « Farm Mediation » du *Nebraska Farm Mediation Service* (Lincoln, NE) et « Beginning Farmer Tax Credit Act » du *Nebraska Department of Agriculture Beginning Farmer Program*;
- Feuille photocopiée avec, au recto, une reproduction de: *The Land Stewardship Letter, LSP News*, vol. 18, no 4, sept-oct 2000, p. 4 et au verso, une présentation du *Ag Stewardship Loan Program* ;
- Feuille photocopiée recto verso traitant des prêts pour les agriculteurs débutants; texte tiré du site [http : www.fsa.usda.gov/pas/publications/facts/](http://www.fsa.usda.gov/pas/publications/facts/).

Rapports :

- « Small Farm Energy Primer », Hartington (NE), *Small Farm Energy Project of the Center for Rural Affairs*, juillet 1980, 57 p.
- « Beginning Farmer Sustainable Agriculture Project Interim Report », Hartington (NE), Rapport intérimaire, *Center for Rural Affairs*, février 1994, 12 p.
- THOMPSON, Nancy, « Raising Hogs in Nebraska Legally – A Farmer's Guide to Pork Production Under Initiative 300 », Walthill (NE), *Center for Rural Affairs*, décembre 1998, 16 p.
- « Profitable Practices + Strategies for a New Generation », Hartington (NE), *Center for Rural Affairs*, 2002, 69 p.

- **ÉTATS-UNIS – Iowa**

CAHIERS PRÉPARÉS PAR L'IOWA STATE UNIVERSITY, UNIVERSITY EXTENSION :

- Série « Two-Generation Farming », version révisée, novembre 1998;
- Document « Farm Savvy », préparé par John R. Baker, non daté, 160 p;
- Série de 13 fascicules « Money Mechanics » publiés entre 1994 et 1999 (thèmes : assurance habitation, assurance-vie, assurance santé, crédit, achat d'une maison et d'une auto, épargne et investissement, planification du testament, tenue de livres, impôt, budget, communications);
- Série de 9 fascicules « Ready Set Retire » publiés entre 1989 et 1997 (thèmes : équité, planification de placements financiers, planification de la retraite, sécurité sociale, sources de revenus, assurances, revenus de retraite);
- Série de 3 fascicules « Farm Financial Management » publiés en 1987;
- Fascicule « 1999 Iowa Farm Custom Rate Survey »;
- Fascicule « Estimated Costs of Crop Production in Iowa – 2000 » version révisée, janvier 2000;
- Fascicule « Livestock Enterprise Budgets for Iowa – 2000 » version révisée, janvier 2000;
- Fascicule « 1998 Family Living Expenditures of Iowa Farm Families », version révisée, septembre 1999;
- Fascicule de LINGREN, Herbert G., « Managing Conflict Successfully », Lincoln (NE), North Central Regional Extension Publications, no 365, (en collaboration avec *Extension Services of Iowa, Nebraska and Wisconsin*), non daté.

AUTRE DOCUMENTS INTERNES

- Feuille photocopiee « Transfert Plan »;
- Feuille photocopiee « Farm Planning Process »;
- Résultats d'un questionnaire sur le transfert de ferme (6 octobre 1999), 5 p.;
- Document préparé par John R. Baker « A Farm Planning Process », 13 p.;
- Feuille photocopiee présentant une publicité pour le programme *AG-LINK* de quatre jours pour décembre 2000 et février 2001 incluant un coupon d'inscription;
- Feuille décrivant la charte du *Beginning Farmer Center*;
- Quatre dépliants publicitaires pour annoncer les ressources du *Beginning Farmer Center*, pour présenter les services du programme *FarmOn* et les associés du programme, pour publiciser le *Teen Line*.

CASSETTES VIDEO

- « Young Farmers Success Stories », *Iowa State University, University Extension, Beginning Farmer Center*, 5 décembre 2000, 1 heure 10 minutes.
- « Success Strategies For Your Agricultural Business », *Iowa State University, University Extension, Beginning Farmer Center*, 9 décembre 1999, 2 heures.

DOCUMENTS D'AUTRES ORGANISMES

- « Iowa Beginning Farmer Loan Program » Sommaire du programme, Des Moines (IA), *Iowa Agricultural Development Authority (division of the Iowa Department of Agriculture & Land Stewardship)*, version révisée avril 2000, 16 p. (incluant le questionnaire d'application « Beginning Farmer Loan Program Application » et une feuille de procédures).
- « Loan Participation Program » Sommaire du programme, Des Moines (IA), *Iowa Agricultural Development Authority (division of the Iowa Department of Agriculture & Land Stewardship)*, version révisée avril 2000, 13 p. (incluant le questionnaire d'application « Loan Participation Program Application » et une feuille de procédures).
- Série de 15 fascicules « Transferring the Farm Business » publiés par *Minnesota Extension Service, University of Minnesota, College of Agriculture* entre 1994 et 1999
- HOMMEL, Tim « H & H Farms, L.L.C. » non daté, 2 p.;
- « Livestock Regulations Bill Summary » 16 p.

- **ÉTATS-UNIS – Wisconsin**

Documents du Wisconsin Farm Center du Wisconsin Department of Agriculture, Trade & Consumer Protection

- « Farm Transfers in Wisconsin. A Guide for Farmers », Madison (WI), *Wisconsin Farm Center, Wisconsin Department of Agriculture, Trade & Consumer Protection*, 4<sup>e</sup> édition, 1998, 84 p.
- « Retirement & Estate Planning. A Guide for Wisconsin Farmers » Madison (WI), *Wisconsin Farm Center, Wisconsin Department of Agriculture, Trade & Consumer Protection*, 1<sup>ère</sup> édition, 1999, 70 p.
- Dépliants de présentation du *Wisconsin Farm Center*, de son service *Farm Link*, d'annonce de conférences (1998), d'offre d'ateliers(1999).
- Correspondance annonçant l'ouverture d'un nouveau site, 23 mai 2002.
- Liste de ressources financières disponibles pour les entreprises agricoles, 10 p.

DOCUMENTS D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES

- Feuille et tableau explicatifs sur les « Loans for Beginning Farmers and Ranchers » produits par la Farm Service Agency (USDA).
- Document explicatif sur le *Beginning Farmer Bonds* tiré du site <http://wheda.com/programs/agricultural/bfd.stm> consulté le 29 avril 2002, 10 p.
- Liste de publications concernant l'industrie laitière au Wisconsin tirée du site <http://www.wisc.edu/pats/linkswdi.htm> consulté le 29 avril 2002, 4 p.
- Statistiques. « 2001 Wisconsin Agricultural Statistics ». Madison (WI), Wisconsin Agricultural Statistics Service, 82 p.
- Dépliants de la *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers* pour l'explication du programme et formulaire d'inscription, le cours sur CD-rom, demande de don, bourses disponibles pour les étudiants.
- BARTHAM, Brad, JACKSON-SMITH, Douglas, STEVENSON, Steve et Jennifer TAYLOR. « Nurturing the Next Generation of Wisconsin's Dairy Farmer », Madison (WI), *UW-Madison College of Agricultural and Life Sciences*, (texte révisé et édité par Cris Carusi, Sharon Lezberg et Ruth McNair), octobre 2001, 22 p.
- CENTER FOR INTEGRATED AGRICULTURAL SYSTEMS. « Starting – and Succeeding – as a Wisconsin Dairy Farmer », *UW-Madison College of Agricultural and Life Sciences, Research Brief #56*.
- Brochure. « Farm and Industry. Short Course 2002-2003 », Madison (WI), *University of Wisconsin-Madison, College of Agricultural and Life Sciences*, 29 p. Dépliants de l'incubateur « Trempeleau County Beginning Farmer Program », du *Central Wisconsin Dairy Transition Team* et du *Skills for the Future Wisconsin Youth Apprenticeship*.
- Feuille publicité pour le « Dairy 2020. Early Planning Grant Program » du *Wisconsin Department of Commerce*.
- Pochette de présentation du *Wisconsin Technical College System*.

**Références supplémentaires à la documentation**

*Les aides à l'agriculture, Inventaire, description, conditions d'attribution*. France, Édition novembre 2000, Éditions Agridécisions.

CNASEA (s.d.) *L'installation en agriculture. Analyse et perspectives*. 23 p. (document pdf tiré du site <http://www.cnasea.fr/accueil/rapport/installation.pdf> consulté le 10 juillet 2002).

Hottlet et CNJA 2001. *L'Installation des jeunes agriculteurs*. Paris, Éditions Agridécisions, 2<sup>e</sup> édition, mars.

Ruhf, Kathy 2002. « Le Réseau national de transfert de ferme aux États-Unis et l'Institut des petites fermes de la Nouvelle-Angleterre », Communication donnée à la Conférence nationale sur le transfert de la ferme familiale, Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole. Winnipeg (Manitoba), 9 au 11 mai, version cédérom.

## TABLE DES MATIÈRES

Page titre	1
<u>Avant-propos</u>	2
<u>Introduction</u>	3
<b>Partie I - Le transfert et l'établissement en France, dans la région Midi-Pyrénées et dans le département Haute-Garonne</b>	
<b>1. <u>Mise en contexte</u></b>	<b>6</b>
1.1 <u>Politique nationale, lois et programmes</u>	6
1.2 <u>L'installation et la transmission des exploitations agricoles</u>	7
1.3 <u>Cheminement de l'établissement et aides disponibles</u>	8
1.3.1 <u>Dotation Jeune Agriculteur (DJA)</u>	9
1.3.2 <u>Prêt bonifié à moyen terme spécial d'installation (MTS-JA)</u>	9
1.3.3 <u>Stage 6 mois</u>	10
1.3.4 <u>Stage 40 heures ou stage de préparation à l'installation (SPI)</u>	10
1.3.5 <u>Stage 3 jours</u>	10
1.3.6 <u>Contrat territorial d'exploitation (CTE)</u>	11
1.3.7 <u>Aides locales (régionales ou départementales)</u>	11
1.3.8 <u>Répertoire à l'installation</u>	11
1.4 <u>Les aides aux cédants pour la transmission de leur exploitation</u>	12
1.4.1 <u>CTE-Transmission</u>	12
1.4.2 <u>Aide à la Transmission des Exploitations</u>	12
1.4.3 <u>Préretraite agricole</u>	12
1.4.4 <u>Programmes pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL)</u>	12
1.5 <u>Description générale des organismes</u>	12
1.5.1 <u>CNASEA - Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles</u>	13
1.5.2 <u>ADASEA - Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles</u>	13
1.5.3 <u>Chambre d'Agriculture et Centre d'Accueil et de Conseil</u>	13
1.5.4 <u>Jeunes Agriculteurs (JA, CNJA, CRJA ET CDJA)</u>	14
1.5.5 <u>Place des institutions bancaires</u>	14
1.5.6 <u>Centres de gestion agréés agricole</u>	14
<b>2. <u>Observations dans la région Midi-Pyrénées et dans le département de la Haute-Garonne</u></b>	<b>15</b>
2.1 <u>Description du contexte agricole dans la région et le département</u>	15
2.2 <u>Description de l'installation dans la région et le département</u>	15
2.3 <u>Organismes, personnes rencontrées et programme de la semaine</u>	17
2.3.1 <u>CNASEA de Midi-Pyrénées, 10 juin 2002</u>	17
2.3.2 <u>ADASEA du Gers, 13 juin 2002</u>	17
2.3.3 <u>Chambre d'Agriculture, 12 juin 2002</u>	18
2.3.4 <u>Jeunes Agriculteurs, 10 juin 2002</u>	18
2.3.5 <u>Crédit Agricole du Midi Toulousain, 11 juin 2002</u>	19
2.3.6 <u>Aspects juridiques et fiscaux, 14 juin 2002</u>	20
2.4 <u>Rencontres avec des « jeunes agriculteurs »</u>	20
2.5 <u>Présentation de deux initiatives originales</u>	21
2.5.1 <u>Initiative d'un « Magasin de producteurs fermiers »</u>	21
2.5.2 <u>Démarche de conscientisation auprès d'agriculteurs âgés sans relève</u>	21
<b>3. <u>Synthèse sur la situation observée en France</u></b>	<b>23</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Partie II – Le transfert, l'établissement et les centres de transfert de ferme aux États-Unis et dans trois États américains</b>		
1.	<u>Des programmes et des organismes pour l'établissement</u>	25
2.	<u>Trois formules différentes de centres d'établissement</u>	27
3.	<u>Nebraska – 20 mai 2002</u>	28
3.1	<u>Description du contexte général du Nebraska et particularités de l'établissement et du transfert</u>	28
3.1.1	<u>Situation générale, l'agriculture et les agriculteurs</u>	28
3.1.2	<u>Situation de l'établissement et du transfert</u>	29
3.2	<u>Organisme visité, son fonctionnement, ses structures</u>	29
3.3	<u>Les programmes offerts par le Center for Rural Affairs</u>	30
3.3.1	<u>Beginning Farmers and Land Link</u>	31
3.3.2	<u>Family Farm Sustainable Agriculture Project</u>	31
4.	<u>Iowa – 21 et 22 mai 2002</u>	32
4.1	<u>Description du contexte général de l'Iowa et particularités en rapport à l'établissement et au transfert</u>	32
4.1.1	<u>Situation générale, l'agriculture et les agriculteurs</u>	32
4.1.2	<u>Situation de l'établissement et du transfert</u>	32
4.2	<u>Organisme visité, son fonctionnement, ses structures</u>	32
4.3	<u>Programmes et services du Beginning Farmer Center</u>	33
4.3.1	<u>Programme Farm On</u>	34
4.3.2	<u>Farm Planning Process</u>	34
4.3.3	<u>Ag Link Seminars</u>	35
4.3.4	<u>Hotline, Teenline, etc.</u>	35
4.3.5	<u>Autres programmes et outils d'intervention</u>	36
5.	<u>Wisconsin – 23 mai 2002</u>	37
5.1	<u>Description du contexte général du Wisconsin et particularités en rapport à l'établissement et au transfert</u>	37
5.2	<u>Organismes visités, fonctionnement et structures</u>	38
5.2.1	<u>Wisconsin Farm Center</u>	38
5.2.2	<u>Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers</u>	38
5.2.3	<u>Wisconsin Technical College System</u>	38
5.3	<u>Les aides offertes par le Wisconsin Farm Center et le Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers</u>	39
5.3.1	<u>Farm Link</u>	39
5.3.2	<u>Support et médiation auprès des jeunes en établissement</u>	40
5.3.3	<u>Support auprès des agriculteurs cédants</u>	40
5.3.4	<u>TREMPELEAU, un incubateur de producteurs agricoles</u>	40
5.3.5	<u>Future Field</u>	40
5.3.6	<u>Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers</u>	40
6.	<u>Synthèse sur la situation observée aux États-Unis</u>	42
	<u>Conclusion générale</u>	44
	Annexe 1 <u>Liste des participants</u>	45
	Annexe 2 <u>Liste des documents</u>	46
	Références supplémentaires à la documentation	49
	Table des matières	50